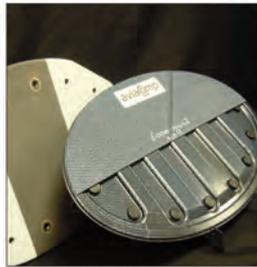
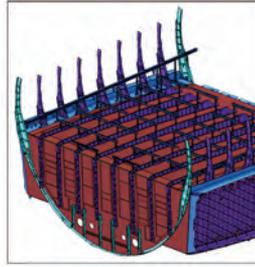


Rapport Annuel



SOGECLAIR

Chiffres clés 2016

Le Mot du Président



© Lydie Lecarpentier

Résolument tournés vers l'avenir, Sogecclair conçoit des solutions et des produits innovants à forte valeur ajoutée pour l'aérospatial et les transports terrestres dans les domaines civils et militaires.

Nos 1400 ingénieurs et collaborateurs déploient leur expertise en mécanique et en simulation avec et auprès des grands

industriels leaders de leurs marchés, dans 8 pays en Europe, en Amérique du Nord et en Tunisie.

Notre offre combinée de prestations de services et de produits fait de Sogecclair un acteur à part sur le marché.

Les prestations vont du consulting à la R&D externalisée et au support à la production.

Les produits comprennent des sous-ensembles de structures, des mobiliers d'intérieurs d'avion, des logiciels et des simulateurs ainsi que des véhicules de défense.

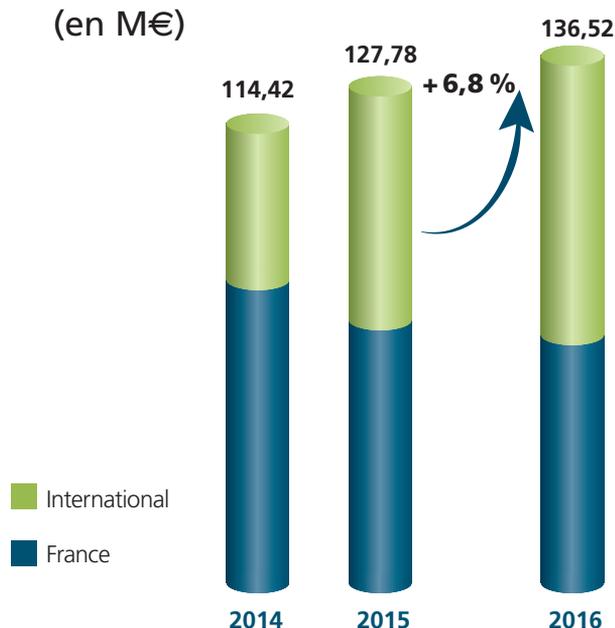
Notre concentration, tant en matière d'expertise que sectorielle, fait de Sogecclair, un incubateur et un développeur de technologies qui peut soutenir des projets de long terme, tels que les composites thermoplastiques, la fabrication additive ou la simulation automobile.

Ainsi, grâce à une politique de R&D soutenue, nous participons aux grands programmes d'avenir tels que le développement du véhicule autonome dans l'automobile ou de l'avion du futur, par exemple.

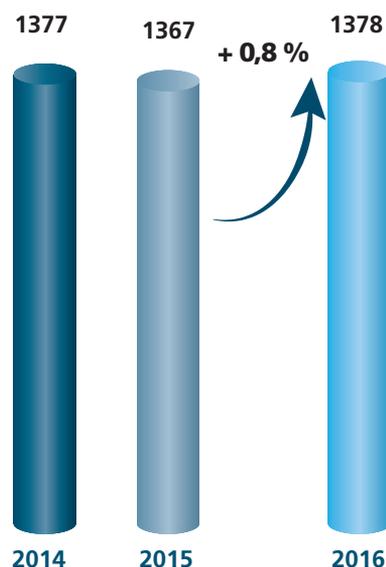
Philippe Robardey
Président Directeur Général

Évolution du chiffre d'affaires

(en M€)

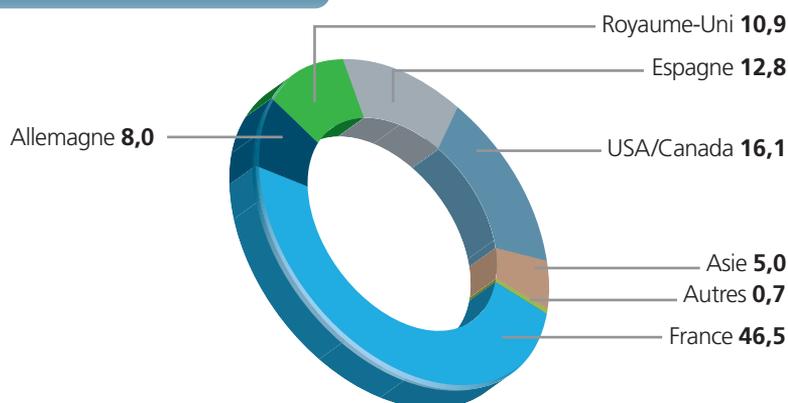


Évolution des effectifs



Répartition de l'activité par pays

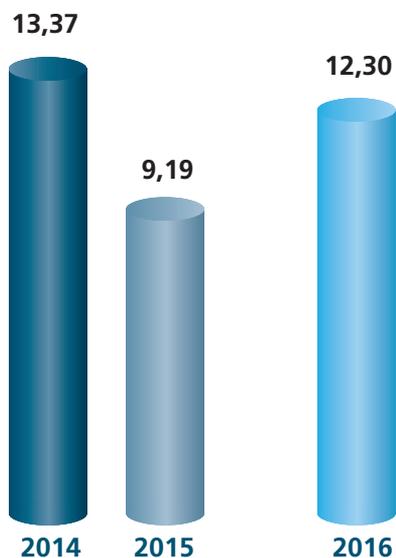
(en %)



Chiffres clés 2016

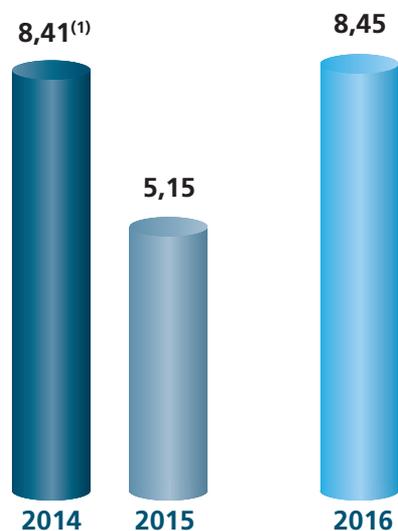
Évolution de l'ebitda

(en M€)



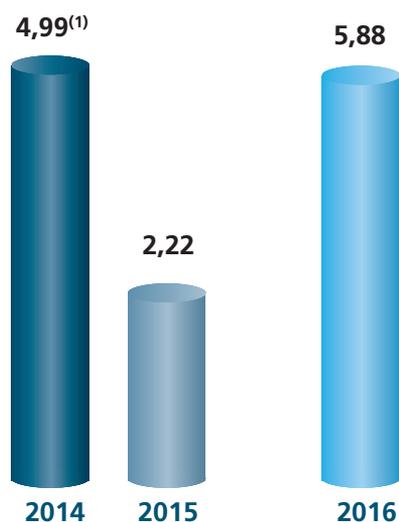
Évolution du résultat opérationnel courant

(en M€)



Évolution du résultat net part du groupe

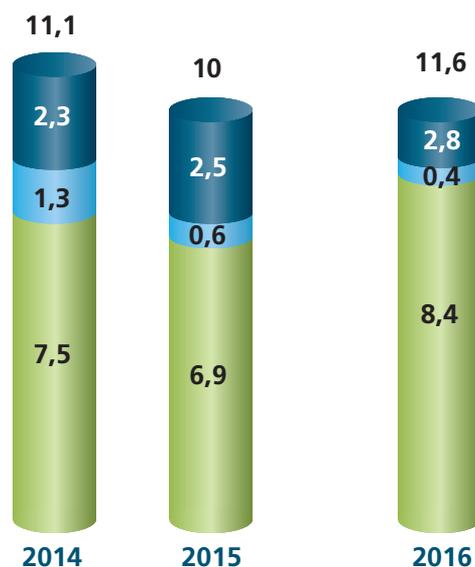
(en M€)



Évolution des investissements

(en M€)

R&D investie non immobilisée
R&D immobilisée
Investissements



(1) Coûts de courbe d'apprentissage de production série de l'activité "trappes de voileure" immédiatement intégrés à la structure de coût.

Document de référence 2016

incluant le rapport financier annuel

SOGECLAIR

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1.	Personnes responsables des informations	4
1.2.	Attestation du responsable du document de référence	4
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4
2.1.	Coordonnées	4
2.2.	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	5
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	5
3.1.	Informations des périodes	5
3.2.	Informations intermédiaires	7
4.	FACTEURS DE RISQUES	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	7
5.1.	Histoire et évolution de la société	7
5.2.	Principaux investissements	8
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	9
6.1.	Principales activités	9
6.2.	Principaux marchés	10
6.3.	Événements exceptionnels	10
6.4.	Risque de dépendance	10
6.5.	Concurrence	10
7.	ORGANIGRAMME	11
7.1.	Organigramme fonctionnel	11
7.2.	Organigramme juridique au 31/12/2016	12
7.3.	Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales	12
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	13
8.1.	Politique d'investissements	13
8.2.	Frais de développements	13
8.3.	Baux et loyers des sites d'exploitation	13
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	13
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	14
10.1.	Capitaux et flux de trésorerie	14
10.2.	Conditions de financement et conditions restrictives	14
10.3.	Sources de financement	14
11.	R&D, BREVETS ET LICENCES	14
11.1.	Recherche et développements	14
11.2.	Brevets et licences	14
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	14
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	14
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	15
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	15
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale	17
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	17
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	17
16.1.	Mandats exercés par les mandataires sociaux	17
16.2.	Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur	17
16.3.	Comités	17
17.	SALARIÉS	18
17.1.	Répartition des effectifs	18
17.2.	Participations et stock-options	18
17.3.	Accord de participation au capital	18

Sommaire

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18
18.1.	Franchissements de seuils	18
18.2.	Droits de vote multiples	18
18.3.	Contrôle de l'émetteur	19
18.4.	Accords d'actionnaires	21
18.5.	Principales données boursières	22
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	22
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	23
20.1.	Informations financières historiques	23
20.2.	Informations financières pro-forma	23
20.3.	Etats financiers (exercice clos le 31 décembre 2016)	23
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	46
20.5.	Dates des dernières informations financières	51
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	51
20.7.	Politiques et distributions de dividendes	51
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	51
20.9.	Changement significatif de la situation financière et commerciale	51
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	52
21.1.	Capital social	52
21.2.	Actes constitutifs et statuts	53
21.3.	Nantissements, garanties et sûretés	54
22.	CONTRATS IMPORTANTS	54
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	54
23.1.	Déclaration d'expert	54
23.2.	Autres déclarations	54
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	55
24.1.	Documents accessibles au public	55
24.2.	Information des actionnaires et analystes	55
25.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PARTICIPATIONS	55
26.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 2017	56
27.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 2017	79
27.1.	Rapport du Président pour l'Assemblée Générale	79
27.2.	Rapport financier annuel	84

1 Personnes responsables

1.1. Personnes responsables des informations

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : philippe.robardey@sogeclair.com

Monsieur Marc DAROLLES
Directeur Général Adjoint
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : marc.darolles@sogeclair.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels figurant au § 20.4.1 du présent document.

Fait à Blagnac, le 24 avril 2017
Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1. Coordonnées

Co-Commissaire aux comptes titulaire
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par Monsieur Jean-Marie FERRANDO
2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2016, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes titulaire
MOREREAU AUDIT SAS représentée par Monsieur Robert MOREREAU
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2015, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Co-Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur André DAIDE

2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2016, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes suppléant
CABINET JEAN BONNET - CJB AUDIT

3 allée Van Dyck
87000 LIMOGES

Renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 20 mai 2015 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.2. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par M. Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants - 31076 TOULOUSE CEDEX 3	Assemblée Générale du 19 mai 2016	31 décembre 2021
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire MOREREAU AUDIT SAS représentée par M. Robert MOREREAU 10 rue Reyer - 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 20 mai 2015	31 décembre 2020

3 Informations financières sélectionnées

3.1. Informations des périodes

3.1.1. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2016	2015	2014
Chiffre d'Affaires	136,52	127,78	114,42
EBITDA(1)	12,30	9,19	13,37
Résultat Opérationnel Courant	8,45	5,15	8,41
Autres produits et charges opérationnels	-0,18	-0,01	-1,51
Résultat opérationnel	8,22	5,09	6,89
Résultat avant impôt	7,48	3,42	6,76
Résultat net	6,38	2,20	4,71
Résultat net part du groupe	5,88	2,22	4,99

(1) résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles

3.1.2. Structure financière

(en M€)	2016	2015	2014
Fonds propres	45,55	39,68	37,89
Avances conditionnées (AC)	3,59	3,27	3,72
Trésorerie nette des dettes financières (hors AC)	-7,28	-10,81	-4,84
Ratio d'endettement net (hors AC)	16%	27 %	13 %

3.1.3. Evolution de l'activité

Par pays (en M€)	2016	2015	2014
France	63,4	65,3	77,2
Allemagne	10,9	13,6	16,1
Royaume-Uni	14,9	12,6	7,4
Espagne	17,5	8,8	4,7
Amérique du Nord	22,0	21,8	3,6
Autres pays	7,8	5,7	5,4

Par divisions et filiales (contribution au Chiffre d'Affaires consolidé après éliminations des opérations intra-groupe)⁽¹⁾

(en M€)	2016		2015		2014	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Division Aerospace	120,96	88,6%	114,44	89,6 %	101,04	88,3 %
SOGECCLAIR AEROSPACE SAS	58,84		61,95		71,84	
SOGECCLAIR AEROSPACE GmbH	9,54		12,34		15,65	
SOGECCLAIR AEROSPACE SA	5,70		3,81		2,41	
SOGECCLAIR AEROSPACE Ltd	11,14		9,47		4,77	
SOGECCLAIR AEROSPACE SARL	0		0		0	
SOGECCLAIR AEROSPACE Inc	0		0		0,24	
AVIACOMP SAS	15,68		6,99		4,31	
S2E CONSULTING SAS	0		0		0	
CHECKAERO BV	0		0		0,07	
RESSOURCES GLOBALES Inc ⁽²⁾	13,00		10,34		0,64	
MSB DESIGN Inc ⁽²⁾	5,82		8,79		1,02	
MSB GLOBAL RESOURCES Corp ⁽²⁾	1,24		0,75		0,09	
Division Véhiculier	1,53	1,1 %	2,03	1,6 %	2,29	2 %
SERA INGENIERIE SAS	1,53		2,03		2,29	
Division Simulation	14,04	10,3 %	11,29	8,8 %	11,08	9,7 %
OKTAL SAS	10,68		8,57		8,42	
OKTAL SE SAS	3,36		2,72		2,66	

(1) Hors holding (2) Filiales acquises mi-novembre 2014

3.1.4. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2016	2015	2014
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 033	1 048	1 078
Techniciens et employés	305	306	100
TOTAL	1 338	1 354	1 178

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Durée du travail

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de formation (filiales françaises)

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de recrutement

Compte tenu de la politique de fidélisation des équipes, les besoins de recrutement sont relativement peu importants. Néanmoins, l'entreprise utilise divers moyens à disposition pour satisfaire ses besoins en recrutement (cabinets-conseils, sites internet, participation à des salons, etc.).

3.1.5. La clientèle de SOGECCLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECCLAIR sont principalement les suivants : Acetrionix Co., Agency for Defence Development, Airbus (De, Es, Fr, UK), Airbus Defence & Space, Airbus Helicopters, Agusta Westland, Arianespace, Assistance Aéronautique Spatiale, Associated Air Center, ATR, Autosoft Asia, Bombardier (Aerospace, Transportation), CAE, C&D Aerospace Canada, Cnes, Daher, Dassault, DCN, DGA, Egis Avia, Embraer, Etienne

Lacroix, Flying Colors, Gulfstream, HR Consultants, Honda, IARD Sensing solutions, IBM France, Icsa, Indra, Innosimulation Inc., Jet Aviation, LigneX1 Ltd, L3 Link Simulation and Training, MAC Systems Corporation, MBDA, Mécachrome, Mitsubishi, MT Aerospace, Nissan Motor, Onera, Pacific Co Ltd, Peugeot Citroën Automobiles, PFW Engineering, Pratt & Whitney, Premium Aerotec, Ratp, Renault, Renault Trucks, Regional Transport District, SABCA, Sagem Défense Sécurité, Sefee, SnCF, Snecma Moteurs, Société de Transport de Montréal, Streetlab, Thales, The City of Calgary, Tongji University, Valeo, Zodiac Aerospace.

Tous marchés confondus, SOGECCLAIR totalise, sur l'exercice, 218 clients actifs.

SOGECCLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis ses implantations : France, Allemagne, Benelux, Canada, Espagne, Royaume-Uni, USA et Tunisie. Le Chiffre d'Affaires hors France a ainsi représenté 53,6% du Chiffre d'Affaires consolidé sur l'exercice.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2016 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients. Des informations détaillées sur le risque de dépendance envers nos clients sont indiquées au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques semaines d'expertise (soit quelques dizaines de k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs dizaines de M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECCLAIR vis-à-vis de la concurrence.

3.2. Informations intermédiaires

Les informations intermédiaires publiées par l'émetteur sont disponibles sur le site internet www.sogeclair.com au sein de la rubrique « investisseurs ».

4 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale

SOGECLAIR SA

5.1.2. Lieu et enregistrement de l'émetteur

Numéro de Registre du Commerce et des sociétés :

335 218 269 RCS Toulouse

Numéro de SIRET : 335 218 269 00025

Code APE : 6420Z

5.1.3. Date de création et durée

Date de création : 1^{er} février 1986

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'au 16 avril 2046.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation de l'émetteur

Siège social : 7, avenue Albert Durand - CS 20069 - 31703 BLAGNAC CEDEX (France)

Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 - Fax : 33 (0)5.61.71.71.00

Site internet : www.sogeclair.com

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce.

5.1.5. Evénements importants

- 1986 :** Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés.
- 1989 :** Diversification vers l'ingénierie, le conseil et le multimédia.
- À partir de**
- 1992 :** Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients.
- 1998 :** Introduction de SOGECLAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).
- 2000 :** Prise de contrôle dans la société OKTAL SA, spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.
Prise de contrôle dans la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.
- 2001 :** Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec MASA.
- 2002 :** Implantation en Allemagne par acquisition majoritaire dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE), société d'ingénierie.
Création d'une filiale en Espagne.
Création de la société ADM en France avec MECACHROME (SOGECLAIR possède 35% des parts).

- 2005 :** Implantation au Royaume-Uni avec la création d'une filiale.
- 2006 :** Création avec IGE+XAO de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.
- 2007 :** Création de SERA INGENIERIE, société spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux.
- 2008 :** Création, avec MECAHERS, d'AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles composites complexes ; SOGECLAIR possède 55% des parts.
Vente de la filiale THARSYS.
- 2009 :** Création d'une filiale en Tunisie ; SOGECLAIR possède près de 100%.
Rachat de minoritaires de la filiale allemande ; SOGECLAIR possède plus de 99% des parts.
- 2010 :** Scission de l'ex Pôle Ingénierie & Conseil en deux divisions : Aerospace et Véhiculier.
Annonce d'une nouvelle organisation opérationnelle au sein des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace et adoption de la dénomination : SOGECLAIR AEROSPACE.
Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGECLAIR possède désormais près de 65 % des parts.

5 Informations concernant l'émetteur

2011 : Création de CHECKAERO BV.

SOGÉCLAIR déploie sa nouvelle organisation en 3 divisions stratégiques :

■ **Aerospace :**

Consulting, Ingénierie et sous-ensembles d'aérostructures

■ **Véhiculier :**

Ingénierie de véhicules spéciaux légers, industriels et militaires.

■ **Simulation :**

Simulateurs d'étude et d'entraînement, Ateliers logiciels pour la simulation (environnement, atmosphère, thermique, électromagnétisme).

2013 : Création de SOGÉCLAIR AEROSPACE Inc. au Canada. Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGÉCLAIR détient 56,06% des parts.

2014 : Acquisition de 80% du groupe MSB au Canada et aux USA et intégration des entités.

et 2015

Clôture de CHECKAERO BV

2016 : Détention de 100% des parts d'AVIACOMP.

2017 : Création des sociétés MSB AEROSPACE Corp et MSB AEROSPACE LLC aux USA

5.2. Principaux investissements

5.2.1. Réalisés

Les investissements les plus significatifs de l'année 2016 ont consisté en l'immobilisation de frais de développements pour plus 0,4 M€, et en moyens informatiques et réseaux de production pour 2,8 M€.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au chapitre 11.1 du présent document de référence.

5.2.2. Programmés

Des frais de développements vont se poursuivre au cours des exercices à venir dans la ligne des programmes déjà initiés ainsi que pour le développement de nouveaux produits et procédés, en lien avec nos lignes de produits et de services.

5.2.3. En cours

Des investissements industriels sont en cours principalement pour soutenir la production série de l'activité « trappes de visite de voilure » et pour augmenter notre présence en Amérique du nord.

6 Aperçu des activités

6.1. Principales activités

6.1.1. Opérations et principales activités

Concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée, SOGECLAIR apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial et transports. SOGECLAIR accompagne ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service.

a) Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- l'ingénierie aéronautique et spatiale pouvant aller jusqu'à la fourniture de sous-ensembles d'aérostructures et d'intérieurs d'aéronefs,
- l'ingénierie et la réalisation de véhicules spéciaux (des véhicules légers aux véhicules industriels et militaires),
- d'ateliers logiciels de simulation et des simulateurs de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation d'entraînement).

b) L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois principaux modes contractuels :

Assistance Technologique

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Work-Packages

Cette spécialité permet aux clients d'externaliser la conception de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir-faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Produits et Systèmes

Cette activité consiste à réaliser des sous-ensembles complets ou des produits, de la conception à la production et au « soutien série ». SOGECLAIR peut dans certains cas associer ses compétences à celles d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur une grande capacité d'innovation, sur de la R&D ou des compétences de maître d'œuvre et de gestion de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.

Ces contrats peuvent offrir une visibilité à long terme.

c) L'activité par division

La division Aerospace : CA 120,96 M€ (88,6% de l'activité)

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans les domaines de l'architecture et de l'intégration (process, méthodes, structures, installation de systèmes), de la conception (structure primaire et secondaire, métallique et composite, systèmes mécaniques et électriques, aménagements), de la simulation et calculs (modélisation éléments finis, statique, fatigue, teldom...), et enfin des tests et qualifications.

Par ailleurs, SOGECLAIR développe tout au long de la vie du produit industriel, des activités de gestion de configuration, de qualité opérationnelle et de conseil et support aux processus et outils.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : caisson central et poutre ventrale de l'Airbus A350, sous-ensembles structureaux du programme FALCON 5X de Dassault Aviation, support au suivi série sur tous les programmes civils et militaires de Dassault Aviation, câblages matériels

aéronautiques, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,

- conception et réalisation : case de train avant de l'Airbus A400M, du Beluga XL (pour Stelia), meubles électriques, sous-ensembles composites de l'Airbus A350 et pour le Bombardier CSeries,
- fourniture : répliques d'équipements réels pour la simulation, mobilier intérieur d'avions,
- support à l'ingénierie : assurance qualité, gestion de configuration, méthodes et processus,
- Manufacturing Engineering : support et optimisation à l'industrialisation (produits et process).

La division Véhiculier : CA 1,5 M€ (1,1% de l'activité)

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans le domaine de l'ingénierie pour la conception et la réalisation de véhicules spéciaux civils et militaires.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : véhicules spéciaux légers et industriels, notamment électriques,
- conception et réalisation : véhicules spéciaux militaires, drones terrestres, plate-forme multi-missions.

La division Simulation : CA 14 M€ (10,3% de l'activité)

SOGECLAIR est un acteur majeur dans le domaine de l'édition logicielle de plateformes de simulations et de la conception/fabrication de simulateurs clés en mains (matériel et logiciel) :

- L'édition logicielle adresse les marchés de R&D et d'Ingénierie des secteurs aéronautique, automobile, défense et spatial.
- La conception et fabrication de simulateurs clés en main adresse les marchés de l'automobile (R&D, Ingénierie, formation d'entraînement...) et du ferroviaire (formation, études).

Le développement de ces technologies de simulation pour la R&D et l'Ingénierie permet de concevoir de nouveaux systèmes, de les valider, et de raccourcir ainsi la durée du cycle de mise au point.

Les simulateurs de formations et d'études permettent de former et d'évaluer, sans risques, dans des conditions très réalistes et de manière économique, les futurs conducteurs dans leur formation initiale et continue.

Exemples de réalisations :

- Plateformes évolutives de simulation automobile pour l'étude et la mise au point des véhicules autonomes et connectés,
- Simulateurs automobiles pour l'étude des facteurs humains, de la conduite, de l'éco-conduite, de la mise au point des éclairages (voiture, camion, engins spéciaux, etc.),
- Simulateurs ferroviaires de formation à la conduite (train, métro, tramway etc.),
- Simulateurs aéroportuaires d'entraînement aux procédures,
- Plateformes de simulation pour la formation des contrôleurs aériens,
- Logiciels d'environnements synthétiques :
 - militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
 - civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la radionavigation.

6.1.2. Nouveaux produits

AVIACOMP conçoit et réalise des ensembles structureaux pour aéronefs en exploitant la technologie des matériaux composites thermoplastiques de caractéristiques techniques innovantes. L'entreprise s'appuie sur des moyens industriels avancés pour maîtriser et piloter par automatisme ces procédés performants. AVIACOMP réalise le développement et la fourniture des trappes de voilure sur des programmes d'avions commerciaux et demeure source unique sur ses principaux contrats long terme.

6 Aperçu des activités

Le Groupe MSB, acquis par SOGECLAIR fin 2014 conçoit et réalise, en parallèle à sa spécialisation en ingénierie, des sous-ensembles d'intérieurs d'aéronefs. Ces produits de haute technicité sont principalement destinés à l'aviation d'affaires sur des marchés nord-américains.

OKTAL a développé un produit, au sein de sa plateforme SCANer Studio, dédié à la conception/validation du véhicule autonome. Cet environnement permet de modéliser les différents capteurs (LIDAR, Radar, Ultrason, Caméra...), de les intégrer dans un véhicule virtuel et de vérifier le comportement de celui-ci dans toutes les configurations possibles (environnement urbain, autoroutier, conditions météorologiques, trafic, etc...). Cette plateforme permet également de valider l'ergonomie des IHM (Interfaces Homme-Machine) et l'étude facteurs humains lors de la transition mode autonome/mode conducteur actif et vice versa.

6.2. Principaux marchés

SOGECLAIR fournit ses solutions et produits à forte valeur ajoutée à l'industrie de l'aéronautique, spatiale, et des transports civils et militaires.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement il est possible de se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par les procédés et l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis à SOGECLAIR, depuis de nombreuses années, d'innover, d'anticiper les évolutions majeures du secteur, et notamment d'opérer en 2014 une diversification géographique. L'activité 2016 de SOGECLAIR, en croissance de 6,8% à périmètre constant dont une croissance de 17,2% à l'international, atteste de la pertinence de la stratégie d'internationalisation mise en œuvre.

- En réponse aux demandes clients, SOGECLAIR réalise aujourd'hui des prestations globalisées au niveau européen et mondial. Forte de plus de 15 ans d'expérience internationale avec plus de 41% de ses effectifs et 53,6% de son chiffre d'affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions ; de 'l'offshore' qui regroupe d'une part la réalisation de travaux en zone 'low cost' pour réduire les coûts de production et d'autre part 'l'offset' pour satisfaire en partie les objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a créé une filiale en Tunisie en 2009.
- Afin d'aller plus loin dans la démarche de satisfaction clients SOGECLAIR dispose également d'une offre globale, depuis la conception, l'accompagnement de la production, jusqu'au suivi du produit en service. Cet accompagnement des acteurs de la « vie en service » des appareils est rendu possible grâce à la structuration du savoir-faire et de l'expérience de SOGECLAIR en engineering et en production.

6.3. Événements exceptionnels

A date, aucun événement exceptionnel n'a eu d'influence sur les principales activités de l'émetteur.

6.4. Risque de dépendance

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

6.5. Concurrence

Acteur reconnu dans les secteurs de l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la simulation, SOGECLAIR intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'œuvre pour ses clients.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète allant du support aux Produits et Systèmes.

Les principaux concurrents de la division Aerospace s'analysent plutôt par zone géographique pour la R&D externalisée :

- tous pays confondus : AKKA, ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, SAFRAN ENGINEERING, P3 VOITH,
- en Allemagne : BERTRANDT, FERCHAU, RÜCKER AEROSPACE,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISSET, ITD, ATOS,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING,
- au Canada : AIR CABIN, BERLETEX, AEROTEK, CABIN INNOVATIONS, CCF SOLUTIONS, ENFLITE, NORAMTECH, STEECON, TECH MAHINDRA, GAL Aviation.

Et par type pour les activités produits :

- pour les produits composites : TODDS, BROKEHOUSE,
- pour les meubles cabine : ENFLITE, GAL, LIST
- pour le Design and Built : LATECOERE, FIGEAC AERO

Les principaux concurrents de la division Véhiculier sont :

- Pour l'ingénierie véhicules : MATRA SEGULA et les départements véhicules de ALTEN, ALTRAN, AKKA...
- Pour les engins de contre minage / contre IED : PEARSON (UK) et CSI (USA).
- Pour les robots tactiques : IAI (ISRAEL), TAROS (CZ) et à l'avenir les roboticiens spécialistes des mini robots (ECA, ROBOSOFT...).

Les principaux concurrents de la division Simulation sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FAAC, FORUM 8, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEL, MICRONAV, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SYDAC, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, TRANSURB, VIRES, XPRIMARY IMAGE ;
- environnements synthétiques : éditeurs internationaux de logiciels comparables : BOHEMIA INTERACTIVE, CAE/PRESAGIS, JRM, SAIC, VT MAK ; sociétés de services en France : DIGINEXT, OPTIS.

SOGECLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de données et d'informations.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- Une stratégie de spécialiste, qui fait de SOGECLAIR un acteur de référence capable d'apporter à ses clients une forte valeur ajoutée ;
- Une capacité importante d'innovation et de R&D tant sur ses produits propres que sur les programmes clients qui fait de SOGECLAIR un incubateur puis un développeur de nouvelles technologies ;
- Une maîtrise du cycle produit, et un accompagnement de celui-ci depuis la spécification jusqu'à la mise en service et jusqu'à la fin de vie ;
- Une synergie entre les offres de services et de produits ;
- Des services et produits capables de répondre à des besoins clients sur des marchés internationaux variés, tant en Europe, qu'en Amérique du Nord ou Asie ;
- Une légitimité basée sur plus de 40 années d'expérience ;
- Des compétences techniques reconnues.

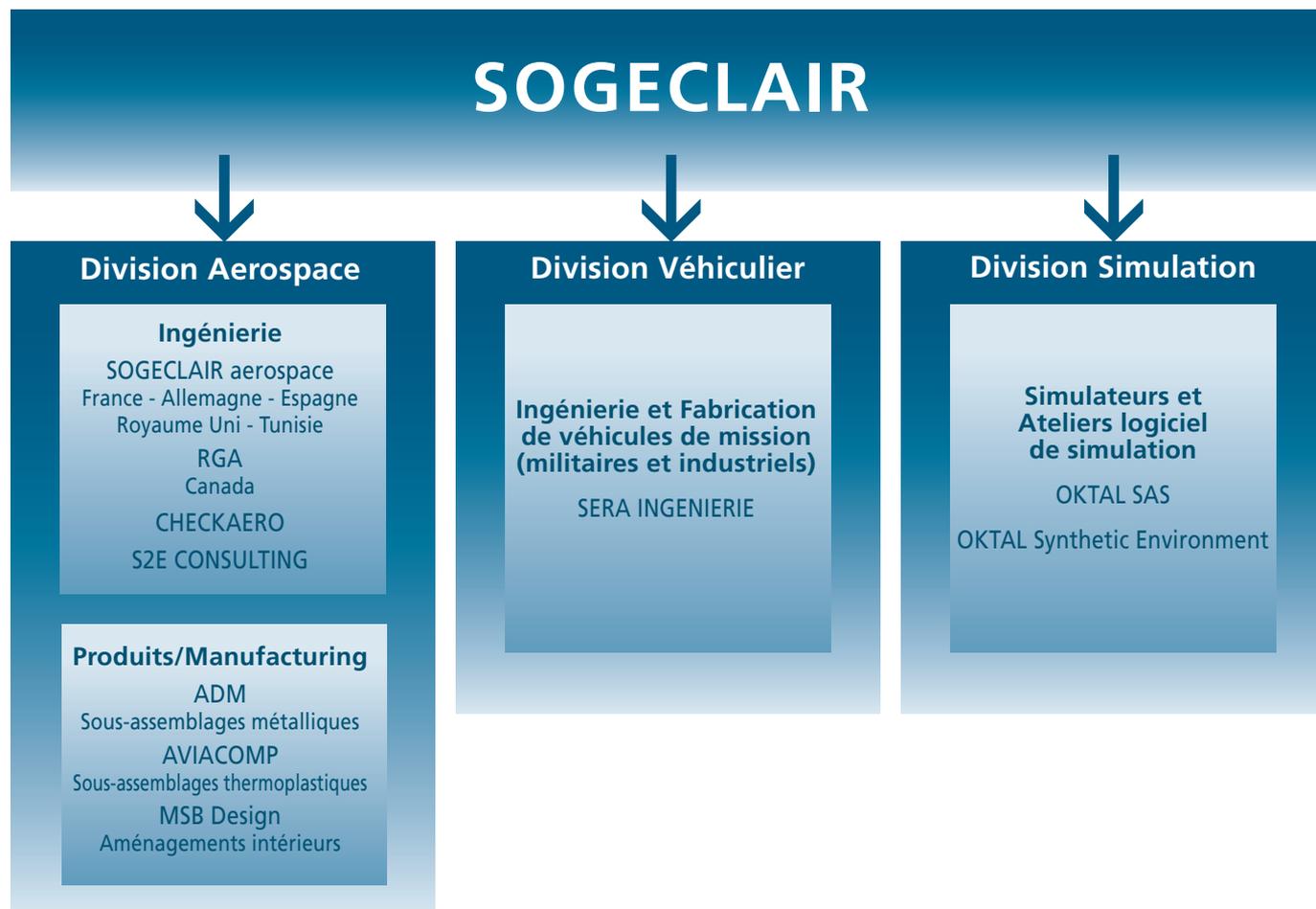
7 Organigramme

La répartition du capital de l'émetteur est indiquée au paragraphe 18.3 du présent document de référence.

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

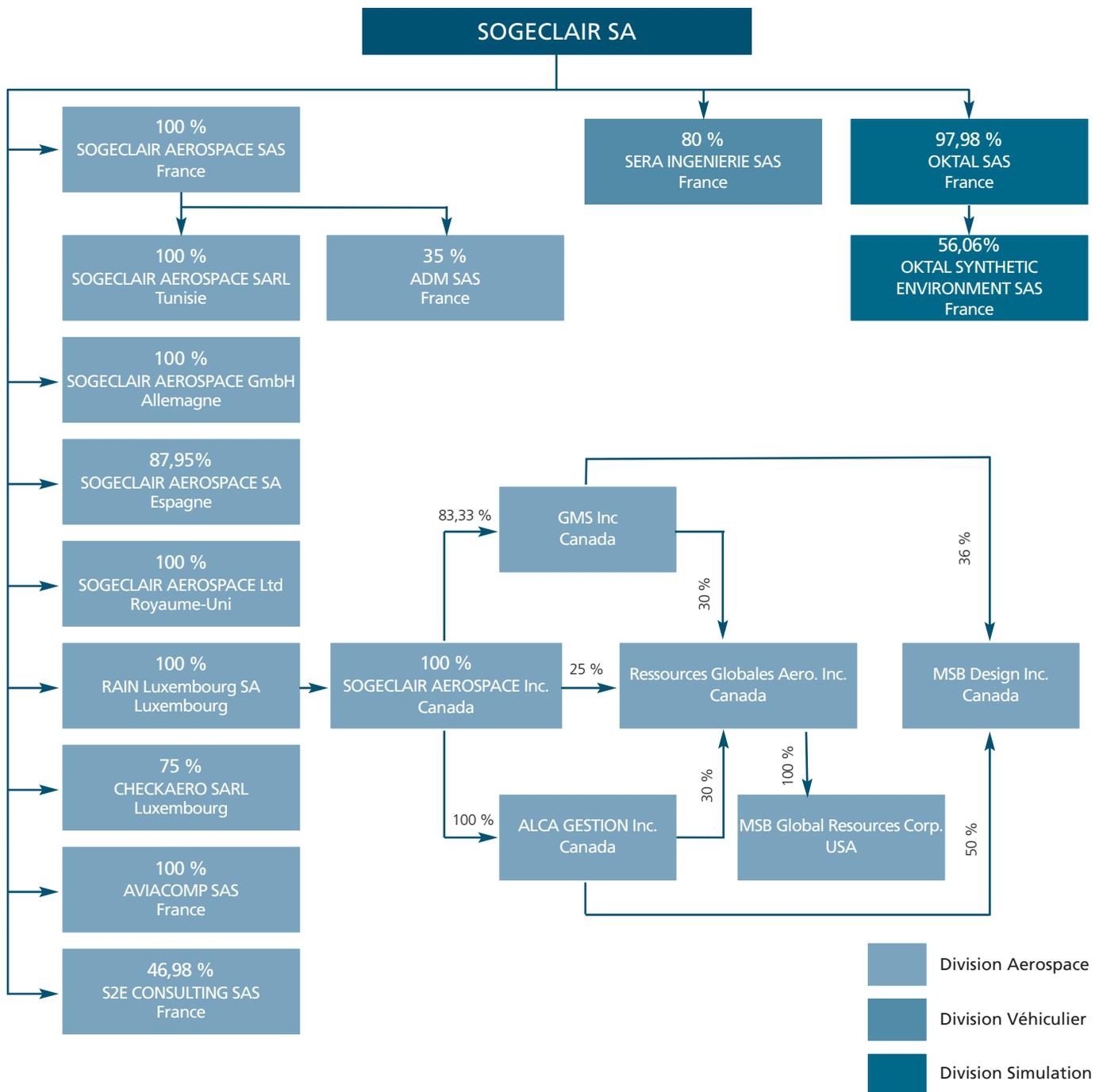
Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

7.1. Organigramme fonctionnel



7 Organigramme

7.2. Organigramme juridique au 31/12/2016



7.3. Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,

- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- secrétariat juridique.

Entre 2013 et 2014, SOGECLAIR a étendu son périmètre et prend dorénavant en charge pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni et Tunisie leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales et/ou opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs directions sont rattachées à la direction générale de SOGECLAIR.

Différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec le comité de direction du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire ;
- des réunions mensuelles avec chaque directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale et opérationnelle de chaque entité ;
- des revues de direction bi-annuelles liées au management de la qualité ;
- des comités de direction opérationnels tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité ;
- des réunions de directions commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager ;
- des réunions production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production ;
- des réunions qualité mensuelles ;
- des revues de gestion prévisionnelle et de carrière où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Politique d'investissements

(en M€)	2016	2015	2014
Corporels et incorporels hors immobilisations en-cours et frais de développement	2 845	2 517	2 300

Les investissements portent principalement sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), ou d'équipements industriels. Ces investissements sont le plus souvent financés par location financière, crédit-bail, fonds propres et exceptionnellement par emprunt moyen terme.

Les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements.

8.2. Frais de développements

La politique de l'émetteur en matière de frais de développements est indiquée au chapitre 11.1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

8.3. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec un administrateur de SOGECLAIR et deux de ses actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Au 31 décembre 2016, SOGECLAIR compte 25 sites d'exploitation représentant une surface totale de plus de 18.209 m² soit plus de 13 m² par salarié pour un coût annuel total de 1 880 K€ HT :

- France : en région toulousaine (5), en région parisienne (2), en région PACA (2), en région Aquitaine (1), en région Pays de Loire (2),
- International : Benelux (1), Hambourg (2), Brême, Donauwörth, Stade, Getafe (Madrid), Séville, Bristol, Broughton, Tunis, Montréal, USA.

9

Examen de la situation financière et du résultat consolidé

L'examen de la situation financière et des résultats consolidés de l'émetteur est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

10 Trésorerie et capitaux

10.1. Capitaux et flux de trésorerie

Les informations relatives aux capitaux et aux flux de trésorerie de l'émetteur sont indiquées au chapitre 20.3 du présent document de référence.

10.2. Conditions de financement et conditions restrictives

Les informations relatives aux conditions de financement et conditions restrictives de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 21.3 du présent document de référence.

10.3. Sources de financement

Les informations relatives aux conditions de financement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 8.1 du présent document de référence.

11 R&D, brevets et licences

11.1. Recherche et développements

La grande majorité des travaux de SOGECLAIR pour ses clients concerne des activités de recherche et développement.

SOGECLAIR mène également, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains

travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Les informations relatives aux projets éligibles au crédit impôt recherche sont indiquées au paragraphe 1.4 du chapitre 26 du présent document de référence.

11.2. Brevets et licences

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies avec la publication et l'enregistrement de nouveaux brevets entre 2011 et 2016.

Les marques et noms de domaines font l'objet de renouvellements réguliers.

12 Information sur les tendances

Depuis plusieurs années, SOGECLAIR a initié une démarche d'adaptation aux évolutions de ses secteurs d'activités et a mis en œuvre une stratégie qui lui a permis d'anticiper les nouveaux besoins clients et de capitaliser sur son savoir-faire pour y répondre.

Le renforcement des activités produits et la croissance internationale, avec une présence accrue en Amérique du Nord en sont la marque.

13 Prévisions ou estimations de bénéfices

SOGECLAIR ne fournit pas de prévisions chiffrées en matière de chiffre d'affaires et de résultats.

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société

14.1.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante-douze ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007, dont la dernière mise à jour date du 17 mars 2017. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site Internet de la société (www.sogclair.com).

14.1.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2016

Les informations concernant la composition du Conseil d'Administration sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Chantal BOUCHER

Ancien Directeur Banque de France région Midi Pyrénées (Toulouse)
Ancien Directeur des grands projets fiduciaires à la Banque de France – siège à Paris
Ancien Directeur Général Adjoint à la Direction générale des Activités Fiduciaires et de Place.

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice-Président des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus. Administrateur de Valéo.

Henri-Paul BROCHET

Thalès Alenia Space : Ancien Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio.
Directeur général adjoint France : Ancien Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse.
Ancien Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace.
Ancien Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & España.
Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

Alberto FERNANDEZ

Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company.
Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité).

Aurélien PICART

Directrice de la Branche Développement - ACTIA Automotive (depuis 2012)
Ancienne Directrice du Pôle Entreprises, Emploi et Economie - DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) Midi-Pyrénées

Michel GRINDES (Censeur)

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

Jacques RIBA (Censeur)

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur Général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

14.1.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2016, la société compte 4 administrateurs indépendants, choisis pour leurs compétences et la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques et/ou financiers de la société.

Il s'agit de Madame Chantal Boucher et de Madame Aurélien Picart ainsi que de Messieurs Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middenext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés. L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« *Article 13 bis - Censeurs*

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Monsieur Jacques Riba a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Il a été renouvelé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2017 à effet à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2017, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel Grindes a été nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2014, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Conseil d'Administration du 17 mars 2017, après avoir constaté la démission de Monsieur Brochet en qualité d'administrateur de la Société à l'issue de la prochaine Assemblée générale, a décidé de nommer Monsieur Brochet en qualité de censeur, à effet à l'issue de la prochaine Assemblée générale, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

14.1.5. Exercice de la Direction Générale

Les informations concernant l'exercice de la Direction Générale sont indiquées au paragraphe 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.6. Composition du Comité de direction au 31 décembre 2016

Le Comité de direction de l'émetteur est composé de la façon suivante :

Membres du Comité	Fonctions	Nom de la société
Monsieur Philippe ROBARDEY	Président Directeur Général Président Président Président Président Président Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace Inc Sera Ingénierie Oktal SAS ALCA Gestion Inc. Sogclair Aerospace SARL Checkaero SARL
Monsieur Marc DAROLLES	Directeur Général Adjoint Président Président Président Président Directeur Général Directeur Général Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace SAS ADM SAS MSB Design Inc Ressources Globales Aéro Inc Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace GmbH Sogclair Aerospace SARL Checkaero SARL
Monsieur Jean-Marie HUET	Président	Aviacomp SAS
Monsieur Javier FERNANDEZ	Directeur Général	Sogclair Aerospace SA
Monsieur Mario SEVIGNY	Vice-Président	MSB Design Inc Ressources Globales Aero Inc MSB Global Resources Inc
Monsieur Sylvain CROSNIER	Directeur Général	Sera Ingénierie SAS
Monsieur Laurent SALANQUEDA	Directeur Général	Oktal SAS
Monsieur Jean LATGER	Président	Oktal Synthetic Environnement SAS

Au 31 décembre 2016, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction présents sur l'exercice représentent un montant total de 1 266 730 € et se décomposent comme suit :

- rémunération de base brute (dont avantages en nature) : 927 024 €
- rémunération variable : 339 706 €

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les

devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15 Rémunérations et avantages

Les informations concernant les rémunérations des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux

Les informations concernant les mandats des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16.2. Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur

16.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Alberto FERNANDEZ : contrat de prestation de services avec SOGECLAIR (facturation : 20 000 € en 2016)

16.2.2. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce totalement amorti.

Les conventions visées aux paragraphes 16.2.1 et 16.2.2 sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.4.1.

16.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

16.3. Comités

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend 3 administrateurs (Gérard Blanc, - Président -, Alberto Fernandez, Henri Brochet) et un censeur (Jacques Riba). Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de

l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2 du rapport du Président à l'Assemblée Générale présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

17 Salariés

17.1. Répartition des effectifs

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

17.2. Participations et stock-options

17.2.1. Participation des salariés

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le

personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

17.3. Accord de participation au capital

A ce jour, il n'existe aucun accord de participation des salariés au capital au sein de SOGECLAIR.

18 Principaux actionnaires

18.1. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

18.2. Droits de vote multiples

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 1998 a modifié les statuts de la façon suivante :

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également

conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 18 mai 2017 d'introduire dans les statuts les règles de répartition du droit de vote entre usufruitier et nu-proprétaire, notamment en présence d'engagements de conservation Dutreil. Ainsi, il sera proposé à l'assemblée générale de prévoir expressément dans les statuts que le droit de vote appartiendrait à l'usufruitier pour les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires (cette modification n'étant qu'une reprise des dispositions légales qui s'appliquaient jusqu'alors), et d'introduire une règle dérogatoire aux termes de laquelle : lorsque les titres font l'objet d'une transmission dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts avec réserve d'usufruit, les droits de vote de l'usufruitier seraient limités, pour les actions données, aux seules décisions concernant l'affectation des bénéficiaires.

18 Principaux actionnaires

18.3. Contrôle de l'émetteur

La société n'appartient pas à un groupe. La société est contrôlée comme indiqué ci-dessous.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2016, l'actionariat et les droits de vote se répartissent de la façon suivante sur les 3 dernières années :

Actionariat	Situation au 31/12/2016				Situation au 31/12/2015			Situation au 31/12/2014		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote en AGO ⁽¹⁾	% droits de vote en AGE ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
M. Philippe Robardey	993 628	34,26	40,67	40,67	996 704	34,37	41,09	996 704	34,37	41,17
Mme Anne Robardey	371 644	12,82	11,03	15,21	269 376	9,29	11,10	269 376	9,29	11,13
M. Jean-Louis Robardey	224 780 ⁽²⁾	7,75	9,20	2,76	224 780	7,75	9,27	224 780	7,75	9,28
Mme Huguette Robardey	213 508 ⁽²⁾	7,36	8,74	2,62	213 508	7,36	8,80	213 508	7,36	8,82
Autres membres de la famille Robardey dont :					246 100	8,49	10,15	246 100	8,49	9,97
- Antoine Robardey	453 712	15,64	10,2	18,58						
- Alexandre Robardey	234 634 ⁽²⁾	8,09	5,42	9,60						
- Paul Robardey	219 042 ⁽²⁾	7,55	4,78	8,97						
- Paul Robardey	36	0,00	0,001	0,001						
Total du concert familial Robardey	1 950 468	67,26	79,83	79,83	1 950 468	67,26	80,41	1 950 468	67,26	80,37
Divers (nominatif)	80 977	2,79	1,66		138 820	4,79	2,88	137 419	4,74	2,86
Public	721 319	24,87	14,76		666 372	22,98	13,74	656 226	22,61	13,54
Auto-détention	147 236	5,08	-		144 340	4,94	-	155 887	5,39	-
TOTAL	2 900 000				2 900 000			2 900 000		

(1) Au 31 décembre 2016, le nombre total des droits de vote bruts s'élève à 4 886 520 et le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée Générale s'élève à 4 739 284

(2) Actions faisant partiellement l'objet d'un démembrement de propriété

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double prévu à l'article 15 des statuts (Cf. supra section 18.2).

Aucune variation de la répartition du capital n'est intervenue depuis la clôture de l'exercice, à l'exception du franchissement de seuil suivant :

Par courrier reçu le 11 janvier 2017, complété par un courrier reçu le 12 janvier 2017, la société par actions simplifiées Inocap Gestion (40 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2017, le seuil de 5% du capital de la société SOGECLAIR et détenir, pour le compte desdits fonds, 165 842 actions SOGECLAIR représentant autant de droits de vote, soit 5,72% du capital et 3,39% des droits de vote de cette société (avis AMF 217C0136).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOGECLAIR sur le marché.

Les modifications de la répartition du capital intervenues en 2016 sont les suivantes :

Par courrier reçu le 13 septembre 2016, l'Autorité des Marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 7 septembre 2016, par suite de donations en nue-propriété (avis AMF 216C2053) :

■ M. Antoine Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote en assemblée générale extraordinaire (AGE) de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 92 436 actions SOGECLAIR représentant 184 872 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) et 389 408 droits de vote en AGE, soit 3,19% du capital, 3,71% des droits de vote en AGO et 7,81% des droits de vote en AGE de cette société¹ ;

■ M. Alexandre Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote en AGE de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 76 844 actions SOGECLAIR représentant 153 688 droits de vote en AGO et 358 224 droits de vote en AGE, soit 2,65% du capital, 3,08% des droits de vote en AGO et 7,18% des droits de vote en AGE de cette société¹ ;

■ M. Jean-Louis Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote en AGE de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 224 780 actions SOGECLAIR représentant 449 560 droits de vote en AGO et 134 872 droits de vote en AGE, soit 7,75% du capital, 9,01% des droits de vote en AGO et 2,70% des droits de vote en AGE de cette société¹ ;

■ Mme Huguette Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote en AGE de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 213 508 actions SOGECLAIR représentant 427 016 droits de vote en AGO et 128 096 droits de vote en AGE, soit 7,36% du capital, 8,56% des droits de vote en AGO et 2,57% des droits de vote en AGE de cette société¹.

(1) Sur la base d'un capital composé de 2 900 000 actions représentant 4 987 763 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223.11 du règlement général.

18 Principaux actionnaires

Le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 1 950 468 actions SOGECLAIR représentant 3 900 936 droits de vote en AGO et AGE, soit 67,26% du capital et 78,21% des droits de vote en AGO et AGE de cette société¹, répartis comme suit :

Récapitulatif des participations en droits de vote et en capital après franchissement de seuil(s)

	Actions*	% capital	Droits de vote**			
			AGO***	%	AGE***	%
ANNE ROBARDEY	269 376	9,29%	538 752	10,80%	743 288	14,90%
HUGUETTE ROBARDEY	213 508	7,36%	427 016	8,56%	128 096	2,57%
JEAN-LOUIS ROBARDEY	224 780	7,75%	449 560	9,01%	134 872	2,70%
PHILIPPE ROBARDEY	990 552	34,16%	1 981 104	39,72%	1 981 104	39,72%
PAUL ROBARDEY (SUCCESION)	36	0,00%	72	0,00%	72	0,00%
MARTINE ROBARDEY (SUCCESION)	76 784	2,65%	153 568	3,08%	153 568	3,08%
ANTOINE ROBARDEY	92 436	3,19%	184 872	3,71%	389 408	7,81%
ALEXANDRE ROBARDEY	76 844	2,65%	153 688	3,08%	358 224	7,18%
PHILIPPE ROBARDEY (INDIVISION)	6 152	0,21%	12 304	0,25%	12 304	0,25%
Sous-total famille Robardey agissant de concert	1 950 468	67,26%	3 900 936	78,21%	3 900 936	78,21%

* En ce compris les titres en usufruit retenus par assimilation conformément au 5° de l'article L.233-9 du Code de commerce

** Maintien du droit de vote double, conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce

*** Conformément à l'article L.225-110 du Code de commerce, les droits de vote attachés aux actions appartiennent à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 900 000 actions représentant 4 987 763 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par courrier reçu le 15 février 2017, complété notamment par un courrier reçu le 17 février 2017, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, à titre de régularisation (avis AMF 217C0479) :

Mme Anne Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 novembre 2016, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, le seuil de 15% des droits de vote en assemblée générale extraordinaire (AGE) de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 371 644 actions¹ SOGECLAIR représentant 538 752 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) et 743 288 droits de votes en AGE, soit 12,82% du capital, 10,92% des droits de vote en AGO et 15,07% des droits de vote en AGE de cette société² ; et

M. Antoine Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 décembre 2016, par suite du règlement de la succession de Mme Martine Robardey, les seuils de 5% du capital et des droits de vote en AGO de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 234 634 actions³ SOGECLAIR représentant 264 732 droits de vote en AGO et 469 268 droits de votes en AGE, soit 8,09% du capital, 5,42% des droits de vote en AGO et 9,60% des droits de vote en AGE de cette société⁴.

Le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 15 février 2017, 1 950 468 actions SOGECLAIR représentant 3 900 936 droits de vote, soit 67,26% du capital et 81,15% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

(1) Résultant de la détention de la nue-proprété de 102 268 actions SOGECLAIR et de la pleine propriété de 269 376 actions SOGECLAIR.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 900 000 actions représentant 4 931 515 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Résultant de la détention de la nue-proprété de 102 268 actions SOGECLAIR et de la pleine propriété de 132 366 actions SOGECLAIR.

(4) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 900 000 actions représentant 4 886 520 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(5) Sur la base d'un capital composé de 2 900 000 actions représentant 4 806 971 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote		% Droits de vote	
			AGO	AGE	% AGO	% AGE
Philippe Robardey	993 628	34,26	1 987 256	1 987 256	41,34	41,34
Anne Robardey	371 644	12,82	538 752	743 288	11,21	15,46
Jean-Louis Robardey	224 780	7,75	449 560	134 872	9,35	2,81
Huguette Robardey	213 508	7,36	427 016	128 096	8,88	2,66
Antoine Robardey	234 634	8,09	264 732	469 268	5,51	9,76
Alexandre Robardey	219 042	7,55	233 548	438 084	4,86	9,11
Paul Robardey (succession)	36	ns	72	72	ns	ns
Total famille Robardey	1 950 468	67,26	3 900 936	3 900 936	81,15	81,15

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Mme Anne Robardey déclare :

- avoir franchi en hausse, le seuil de 15% des droits de vote en assemblées générales extraordinaires de manière passive du fait d'une réduction du nombre total de droits de vote théoriques résultant d'une perte de droits de vote double, ce qui n'a pas nécessité de financement ;
- qu'elle agit de concert avec les membres de sa famille ;
- qu'elle n'envisage pas de procéder à des achats d'actions SOGECLAIR, ni d'acquiescer seule le contrôle de la société SOGECLAIR, étant précisé que le groupe familial auquel elle appartient contrôle la société SOGECLAIR ;

- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie à l'égard de SOGECLAIR, ni de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- qu'elle ne détient aucun des instruments financiers ou accords visés à l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce ;

- qu'elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société SOGECLAIR ; et

- qu'elle n'a pas l'intention de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes au conseil d'administration de SOGECLAIR. »

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

18.4. Accords d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, en date du 23 décembre 2013, des membres du concert familial Robardey ont conclu différents engagements de conservation des actions SOGECLAIR qu'ils détiennent, résumés dans le tableau ci-dessous :

	Pactes Dutreil 2013
Régime	art. 885 I bis du CGI
Date de signature	20 et 23/12/2013
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Durée contractuelle du pacte	2 ans
Modalités de reconduction	tacite d'année en année
% du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	20%
% des droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	20%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant	Mr ROBARDEY Philippe Mr DAROLLES Marc
Noms des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette Mr ROBARDEY Alexandre Mr ROBARDEY Antoine
Noms des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société	Mr ROBARDEY Philippe Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette Mr ROBARDEY Antoine Mr ROBARDEY Alexandre (en AGE)

18 Principaux actionnaires

18.5. Principales données boursières

18.5.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2016

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en K €
Janvier 2016	19,300	16,000	14 719	263,47
Février 2016	19,300	16,380	10 183	179,80
Mars 2016	20,280	18,090	16 276	316,20
Avril 2016	18,390	17,550	8 673	157,09
Mai 2016	20,630	18,000	11 790	228,46
Juin 2016	20,330	17,750	25 009	499,48
Juillet 2016	20,150	18,100	7 409	139,95
Août 2016	21,200	19,760	14 026	286,77
Septembre 2016	21,730	20,490	7 657	160,62
Octobre 2016	22,500	21,330	11 600	252,27
Novembre 2016	27,260	21,490	78 529	1 855,43
Décembre 2016	26,250	24,950	9 667	245,60

Capitalisation au 31/12/2016 : 73 370 000 €

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en K €
Janvier 2017	30,500	24,760	124 452	3 362,93
Février 2017	30,900	29,100	20 504	617,75
Mars 2017	37,990	29,650	53 036	1 787,70

Fiche signalétique

Euronext Paris – Compartiment C – Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150 (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

18.5.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



19 Opérations avec des apparentés

Les informations relatives aux opérations avec les apparentés sont indiquées au paragraphe 6 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières historiques sont incluses dans la présentation des états financiers ci-après.

20.2. Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3. États financiers (exercice clos le 31 décembre 2016)

20.3.1. Comptes consolidés

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2016	2015	2014
Ecarts d'acquisition	1.3.1 & 4.1	12 596	12 063	12 142
Immobilisations incorporelles	4.1	7 692	8 883	9 808
Immobilisations corporelles	4.2	5 528	4 940	5 023
Titres mis en équivalence		66	17	65
Immobilisations financières	4.3	1 308	1 213	1 041
Actif non courant		27 191	27 117	28 079
Stocks et en-cours	4.4	8 790	7 293	4 754
Clients et comptes rattachés	4.5	46 103	43 231	46 239
Autres actifs courants		13 249	13 488	11 507
Impôts différés	4.6	4 427	4 162	3 834
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	14 878	11 074	17 553
Actif courant		87 447	79 248	83 886
TOTAL ACTIF		114 638	106 365	111 965
PASSIF (en milliers d'euros)		2016	2015	2014
Capital	4.8	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.8	-712	-712	-734
Réserves et résultats accumulés		34 966	28 817	28 427
Capitaux propres, part du groupe		39 784	33 635	33 223
Intérêts minoritaires	4.9	5 761	6 044	4 666
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		45 545	39 679	37 889
Provisions à long terme	4.10	2 875	2 594	2 402
Avances conditionnées à long terme	4.11	2 953	3 055	3 109
Emprunts et dettes financières à long terme	4.11	12 965	10 746	13 399
Autres passifs long terme		1	97	118
Passif non courant		18 795	16 492	19 029
Avances conditionnées à court terme	4.11	634	216	605
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.11	3 868	4 583	4 337
Emprunts et dettes financières à court terme	4.11	5 325	6 551	4 654
Provisions à court terme	4.12	244		
Fournisseurs et autres créditeurs		13 896	12 933	15 448
Dettes fiscales et sociales		19 702	19 991	22 461
Impôts différés	4.13		171	179
Autres passifs courants		6 628	5 750	7 363
Passif courant		50 298	50 195	55 047
TOTAL PASSIF		114 638	106 365	111 965

2. TABLEAU DE RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	4.14	136 523	127 782	114 421
Autres produits de l'activité	4.15	3 312	3 565	7 528
Achats consommés		-52 210	-46 670	-40 710
Charges de personnel		-73 812	-74 096	-66 526
Impôts et taxes		-1 172	-1 081	-1 121
Dotations aux amortissements et provisions		-3 853	-4 044	-4 968
Autres charges		-339	-305	-219
Résultat opérationnel courant		8 449	5 151	8 405
Résultat sur cession de participations consolidées	4.16			
Autres produits et charges opérationnels	4.17	-184	-13	-1 514
Résultat opérationnel avant résultat des mises en équivalence		8 265	5 138	6 891
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence		-47	-47	-2
Résultat Opérationnel		8 218	5 091	6 889
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		53	-1 075	279
Coût de l'endettement financier brut		-629	-630	-401
Coût de l'endettement financier net	4.18	-577	-1 706	-122
Autres produits et charges financiers	4.19	-159	32	-8
Résultat avant impôt		7 482	3 417	6 760
Charges d'impôt	4.20	-1 099	-1 220	-2 051
Résultat net		6 383	2 197	4 708
Part du groupe		5 881	2 216	4 986
Part des minoritaires		502	-19	-278

(en euros)		2016	2015	2014
Résultat par action		2,03	0,76	1,72
Résultat dilué par action		2,03	0,76	1,72

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)		2016	2015	2014
Résultat net		6 383	2 197	4 708
<u>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</u>				
Ecart de change résultant de la conversion des entités à l'étranger		553	-708	158
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme		583	-670	180
		-31	-38	-22
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</u>		29	-79	-125
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies		45	-120	-191
Impôts liés		-15	41	66
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		582	-787	33
Résultat global		6 965	1 410	4 748
Part des propriétaires de la société mère		6 247	1 661	5 018
Participations ne donnant pas le contrôle		717	-251	-270
Résultat global		6 965	1 410	4 748

3. TRÉSORERIE

3.1. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 383	2 197	4 708
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	4 304	3 955	3 741
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-6	17	37
-/+ Autres produits et charges calculés			-36
-/+ Plus et moins-values de cession	-30	-3	2
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	47	47	2
- Dividendes (titres non consolidés)	-31		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 666	6 214	8 453
+ Coût de l'endettement financier net	516	634	214
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 099	1 220	2 051
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	12 281	8 067	10 718
- Impôts versés (B)	-792	-3 854	-5 868
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-3 528	-4 986	-1 477
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	7 962	-772	3 373
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 779	-1 843	-2 345
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	247	47	158
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-96	-42	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	42	9	
+/- Incidence des variations de périmètre	237	-55	-10 063
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) *cf. traitement alternatif 7.2	31		
+/- Variation des prêts et avances consentis	-142	-158	-116
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-2 459	-2 041	-12 366
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			283
-/+ Rachats et ventes d'actions propres		143	43
- Dividendes mis en paiement au cours de la période			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 101	-1 372	-1 371
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-186	-261	-244
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 828	1 200	6 602
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-4 513	-4 854	-4 082
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-422	-568	-147
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-395	-5 711	1 082
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-79	149	43
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	5 029	-8 376	-7 868

3.2. Tableau de variation de l'endettement financier net

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)	OUVERTURE	VARIATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Trésorerie brute (a)	11 075	3 801			21	-19	14 878
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (b)	6 551	-1 326			100		5 325
Trésorerie nette (c) = (a) - (b)	4 525	5 127			-79	-19	9 553
Endettement financier brut (d)	18 601	1 815		19	35	-49	20 421
Endettement financier net (d) - (c)	14 076	-3 312		19	115	-30	10 868

Les ratios d'endettement sont indiqués au chapitre 3 du document de référence 2016. Les sources de financement des investissements sont détaillées aux chapitres 8 et 10 du document de référence 2016. SOGECLAIR a eu recours à la mobilisation de créances commerciales et fiscales au sein d'une filiale pour un solde de 2 252 k€ au 31 décembre 2016.

SOGECLAIR dispose également de titres en auto détention dont la valeur de marché hors bilan (hors contrat de liquidité), basée sur le cours de bourse au 31 décembre 2016, s'élève à 3,65 M€, non comptabilisés dans la trésorerie.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Part du groupe							Total capitaux propres (8)
	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Titres auto-détenus (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux (5)	Capitaux propres - part du groupe (6)	Capitaux propres - part des Minoritaires (7)	
Capitaux propres clôture N-2 (31 décembre 2014)	2 900	2 630	-734	28 552	-124	33 223	4 666	37 889
Opérations sur capital							1 445	1 445
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			22	80		101		101
Dividendes				-1 372		-1 372	-261	-1 633
Résultat de la période				2 216		2 216	-19	2 197
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-555	-555	-232	-787
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 216	-555	1 661	-251	1 410
Variation de périmètre					29	29	-37	-9
Autres mouvements					-7	-7	482	475
Capitaux propres clôture N-1 (31 décembre 2015)	2 900	2 630	-712	29 476	-657	33 635	6 044	39 679
Opérations sur capital								
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes				-1 101		-1 101	-186	-1 288
Résultat de la période				5 881		5 881	502	6 383
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					367	367	215	582
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				5 881	367	6 247	717	6 965
Variation de périmètre								
Autres mouvements ⁽¹⁾				1 023	-20	1 003	-814	189
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2016)	2 900	2 630	-712	35 279	-311	39 785	5 761	45 546

(1) dont rachat des intérêts minoritaires de la société Aviacomp

20.3.2. Annexes aux comptes consolidés

1- INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1.1. Normes appliquées

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N°2013-03 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité.

Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes et amendements applicables au 1er janvier 2016 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2016.

Normes non appliquées par SOGECLAIR :

- Les normes, amendements et interprétations aux normes IFRS, déjà publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 1er janvier 2016 n'ont pas été appliqués de manière anticipée par le Groupe SOGECLAIR lorsqu'elles lui sont applicables.

- Les nouvelles normes, révisions des normes IFRS et interprétations publiées par l'IASB non encore adoptées par la Commission Européenne ne sont pas appliquées par le Groupe SOGECLAIR.

1.2. Modalités de consolidation

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle suppose l'exercice d'un pouvoir sur des activités pertinentes, l'exposition à des rendements variables ainsi que la capacité à utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Les méthodes de consolidation applicables relèvent de la norme IFRS 11 en ce qui concerne les partenariats.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

ADM (filiale à 35% de SOGECLAIR AEROSPACE SAS).

Au 31/12/2016, la société Checkaero BV a été clôturée et ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

1.3. Méthodes et règles d'évaluation

1.3.1. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro, la monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du groupe est leur monnaie locale (la livre sterling pour Sogclair Aerospace Ltd, le dinar tunisien pour Sogclair Aerospace Sarl, le dollar canadien pour Sogclair Aerospace Inc, MSB Design Inc et Ressources Globales Aéro Inc, le dollar américain pour MSB Globales Resources Corp.).

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe comme suit :

- Les postes de bilan, à l'exception des capitaux propres maintenus au coût historique, sont convertis au cours de clôture.
- Les postes de compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période.

L'écart de conversion en résultat est inclus dans les autres éléments du résultat global et n'impacte donc pas le résultat net (il sera recyclé en résultat lors de la perte de contrôle de la filiale).

Les écarts d'acquisition dégagés lors du regroupement avec des sociétés étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise : ils sont donc intégrés dans leur monnaie fonctionnelle et convertis en euros au cours de clôture. Il en résulte donc des variations de valeur d'actifs expliquées au sein du tableau du résultat global.

1.3.2. Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément au référentiel IFRS, les écarts d'acquisition, gelés en 2004, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (et/ou semestriel en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur).

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle est affecté le goodwill est inférieure à sa valeur nette comptable.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques, étant précisé que lorsque des entités juridiques possèdent un lien économique fort, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités au sein d'une UGT.

De plus, une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par Sogclair au titre de l'application d'IFRS 8.

A ce titre, les entités juridiques dénommées Sogclair Aerospace (GmbH en Allemagne, Ltd au Royaume-Uni, SA en Espagne, SARL en Tunisie, SAS en France) sont regroupées en une seule UGT compte tenu de leur indivision en tant qu'actifs économiques transactionnels et leur lien fort envers l'industrie aéronautique. Il en est de même pour les entités canadiennes MSB Ressources Globales Inc et MSB Design Inc qui ont été regroupées au sein d'une seule UGT.

Les entités Oktal SAS et Oktal Synthetic Environnement SAS sont regroupées en une seule et même UGT de par leur synergie technique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées par entités juridiques mais l'analyse de leur appréciation s'effectue au sein de l'UGT de rattachement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des UGT identifiées. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation, approuvés par le Conseil d'Administration, et étendus sur un horizon de 5 ans,
- au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,
- le taux d'actualisation s'établissait à 8,61%, fin 2016, sur la base :
 - du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,68%,
 - d'une prime de marché de 6,5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infinaicals), de 1,22.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de l'UGT ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées en fin d'année aux valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2016, aucun indice de perte de valeur ne permet de remettre en cause les tests de valorisation.

1.3.3. Immobilisations incorporelles – frais de développement

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Sept principaux programmes ayant conduit à l'activation de dépenses de développement et des frais financiers afférents sont en cours :

(En milliers d'euros)	Période d'activation	Durée d'amortissement	Montant brut	Montant restant à amortir
Division Aerospace				
Sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression	Depuis 2009	10 ans à compter des livraisons séries	7 397	4 977
Plateforme modulaire de formation aéronautique	Depuis 2014	4 ans à compter de la commercialisation des modules	63	63
Monuments intérieurs d'aéronefs	Depuis 2009	7 ans à compter des livraisons séries	1 112	622
Label d'autorité de modifications d'aéronefs	Depuis 2014	3 ans à compter de l'activation	78	32
Division Véhiculier				
Drone terrestre multi-missions	Depuis 2013	5 ans à compter de l'activation	173	77
Division Simulation				
Modeleurs de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateur	Depuis 2003	3 ans à compter de l'activation	2 045	279
Moteurs de simulation pour les secteurs : - automobile (produit ScanNer), - ferroviaire (produit OkSimRail) - trafic aérien (produit ScanAds)	Depuis 2005	3 ans à compter de l'activation	2 468	328

1.3.4. Instruments financiers

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan, ni de titrisation du poste clients.

Dans le cadre de son exposition au risque de change, SOGECLAIR couvre depuis début 2012 certains de ses contrats en dollars US et en dollars Canadiens. Ces instruments sont à cours garantis et n'impliquent aucun retraitement au titre de la comptabilité de couverture. Les pertes et profits des couvertures sont comptabilisés en résultat lors de la réalisation de l'opération de change et à leur juste valeur à chaque arrêté semestriel/annuel.

Au 31 décembre 2016 les couvertures souscrites par SOGECLAIR s'élèvent à 5,19 millions de dollars US à échéance septembre 2017.

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

1.3.5. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks,
- les avances et acomptes,
- les créances clients et comptes rattachés,
- les actifs d'impôt différé,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les charges constatées d'avance,
- les autres créances.

1.3.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat.

Ces estimations et appréciations sont actualisées par la Direction sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées.

Ces estimations concernent principalement :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires (Note 1.3.8)
- Les impôts différés actifs (Note 4.6)
- Les indemnités de fin de carrière et les provisions (Note 4.10)

- L'appréciation des écarts d'acquisition (Note 1.3.2)

1.3.7. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- les dettes fiscales et sociales,
- les provisions à court terme,
- les impôts différés passifs,
- les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des travaux réalisés à destination des clients par l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des interventions.

Les activités de conseil et de support

Ces contrats sont soumis à une obligation de moyen. Le chiffre d'affaires des activités de conseil et de support est constaté au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les contrats forfaitaires de développement et les systèmes, produits et services associés

Ces contrats sont soumis à une obligation de résultat et un engagement de performance. Le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés en application de la norme IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Le calcul à l'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts supportés pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux réajustés chaque mois. Lorsqu'il est probable que le total des coûts réajustés du contrat sera supérieur au total du chiffre d'affaires du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement constatée au passif de l'Etat de la situation financière.

1.3.9. Dividendes versés

La répartition des dividendes au titre de l'exercice 2015 payés aux actionnaires de la société mère au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est la suivante :

- droit de vote simple 266 k€
- droit de vote double 835 k€

1.3.10. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3.11. Autres informations

SOGECLAIR a comptabilisé la juste valeur des instruments de couvertures de changes comme le permet la norme IAS39.

Il est à noter que, dans une logique économique, seuls les engagements financiers donnés ou reçus non porteurs d'intérêts sont soumis à l'IAS 39.

SOGECLAIR a constaté sur la période un produit à recevoir, en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant global de 1 149 k€.

2- PÉRIMÈTRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	ACTIVITÉ	% D'INTÉRÊTS 2016	% D'INTÉRÊTS 2015
Entreprises consolidées par intégration globale*				
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense	100,00%	59,09%
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul	0,00%	75,00%
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul	75,00%	75,00%
MSB Design Inc**	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	80,00%	80,00%
MSB Global Resources Corp**	USA	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	80,00%
Oktal SAS	France	Simulateurs	97,98%	97,98%
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels	54,94%	54,94%
Ressources Globales Aéro Inc**	Canada	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	80,00%
Rain Luxembourg SA	Luxembourg	Sous-holding	100,00%	100,00%
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier	80,00%	80,00%
Sogclair SA	France	Holding	Mère	Mère
Sogclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace Inc	Canada	Sous-holding	100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni		100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace SA	Espagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	87,95%	87,95%
Sogclair Aerospace Sarl	Tunisie		100,00%	100,00%
Sogclair Aerospace SAS	France		100,00%	100,00%
Entreprises associées mises en équivalence				
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité	46,98%	46,98%

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

** D'un point de vue comptable, l'acquisition a été analysée comme une acquisition ferme avec un paiement différé des 20% d'intérêts minoritaires à échéance 2017. Ce paiement différé a été comptabilisé pour son montant actualisé tel que prévu contractuellement (estimation au plus juste sur la base de plans d'affaires) en intérêts minoritaires.

Afin de préserver les intérêts de la société, SOGECLAIR ne souhaite pas communiquer plus avant sur le prix de l'opération et en conséquence sur les modalités d'appréhension de la dette constatée vis à vis des minoritaires.

3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Méthode

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur la période.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

4.1. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	ACTIFS GÉNÉRÉS EN INTERNE	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	13 102					533		13 635
Frais de développement	24 920		447			56		25 423
Logiciels et marques	7 693	245			-94	8		7 852
Immobilisations en cours		225						225
Total	45 716	471	447		-94	596		47 136

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	AUTRES VARIATIONS	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	-1 039							-1 039
Frais de recherche et développement	-17 743	-1 281			-21			-19 044
Logiciels et marques	-5 988	-843		83	-17			-6 765
Total	-24 769	-2 124		83	-38			-26 848
Valeur nette	20 946							20 288

Le détail des dépenses immobilisées est indiqué au paragraphe 1.3.3 du présent document.

4.2. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	2 918	36		-25	57		2 986
Installations & agencements	2 448	124		-13	43	1	2 604
Matériel informatique & bureau	8 184	328		-248	-7	3	8 260
Immobilisations en cours	812	1 457				-369	1 901
Autres	1 271	428		-56	1	365	2 009
Total	15 632	2 374		-342	94		17 759

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-1 453	-371		3	-30		-1 852
Installations & agencements	-1 457	-154			-14		-1 625
Matériel informatique & bureau	-6 674	-895		68	8		-7 493
Autres	-1 108	-194		42			-1 260
Total	-10 692	-1 614		113	-37		-12 230
Valeur nette	4 940						5 528

Les différences de change concernent la filiale, britannique, canadienne, américaine et tunisienne : MSB Design Inc, MSB Global Resources Corp, Ressources Globales Aero Inc, Sogclair Aerospace Ltd, Sogclair Aerospace Inc et Sogclair Aerospace Sarl.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	1 894	-1 403	492
Immobilisations corporelles	6 019	-5 019	1 000
Total	7 913	-6 421	1 491

Echéancier des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	672	388	431

4.3. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	103	96		-42	-47			110
Titres immobilisés								
Prêts, cautionnements et autres créances	1 158	175		-34	-5	1	-1	1 295
Total	1 261	272		-76	-53	1	-1	1 405

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	-30							-30
Titres immobilisés								
Prêts								
Total	-30							-30
Valeur nette	1 231							1 374

4.4. Stock et en-cours

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	2 966	-37			97		3 025
Stocks d'en-cours de production	2 339	1 655			14		4 008
Stocks de produits finis et intermédiaires	3 025	-652			21		2 394
Total	8 330	966			131		9 427

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS et PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	REPRISES DE DEPRECIATIONS et PERTES DE VALEURS	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Dépréciation des stocks de MP, fournitures et auto.app.							
Dépréciation des stocks d'en-cours de production	-486	-362		486			-362
Dépréciation des stocks de produits finis et intermédiaires	-551	-234		510			-275
Total	-1 037	-596		996			-637
Valeur nette des stocks	7 293						8 790

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est évaluée au prix d'achat (y compris les frais accessoires sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant :

- les consommations de marchandises et approvisionnements,
- les consommations de sous-traitance selon le coût généralement constaté,
- les consommations d'heures machines et d'heures hommes standards prévues dans les gammes de fabrication.

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement des produits fabriqués dont le coût de revient est, du fait de la courbe d'apprentissage, supérieur au prix de vente.

4.5. Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients sont en réduction sur la période et font l'objet d'un suivi attentif.

4.6. Impôts différés actifs

IMPÔTS DIFFERES ACTIFS (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Différences temporaires	1 134	1 252	1 263
Déficits fiscaux	3 116	2 659	2 394
Retraitements	177	252	177
Total	4 427	4 162	3 834

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

SOGECLAIR limite le montant des impôts différés sur déficits fiscaux des filiales concernées, à 10% du chiffre d'affaires de l'exercice, lors de la clôture annuelle, ou du budget annuel lors de l'arrêté semestriel.

Seul l'impôt différé sur déficits fiscaux des sociétés nouvellement créées est comptabilisé dans son intégralité.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2016 s'élève en cumul à 2,3 M€, représentant un impôt différé non comptabilisé de 0,8 M€.

4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Trésorerie	7 895	4 204	4 796
Equivalents de trésorerie	6 983	6 870	12 756
Total	14 878	11 074	17 553

Au 31 décembre 2016, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré,
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat annuel de quote-part sans pénalités significatives.

4.8. Capitaux propres part du groupe

Le capital social de 2.900k€, est désormais composé de 2.900.000 titres d'une valeur nominale de 1 € chacun.

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto-détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2016, le solde de ces titres dans les livres de la société s'élève à 144.340 titres (4,98% du capital) sans évolution depuis le 31 décembre 2015. Ce retraitement conduit à une réduction cumulée des capitaux propres consolidés de 712 k€.

4.9. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Début de période	6 044	4 666	2 552
Variations des réserves	-785 ⁽¹⁾	1 397	2 392
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	502	-19	-278
Fin de période	5 761	6 044	4 666

(1) dont rachat des intérêts minoritaires de la société Aviacom pour 1 030k€

4.10. Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	ECART ACTUARIEL	DIFFÉRENCE DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 876	105		-29	-45			1 908
Provisions pour restructurations								
Autres provisions pour charges	83	4		-50		2		39
Provisions pour pertes sur contrats	119	100		-119				100
Autres provisions pour risques	516	489		-177		-1		828
Total	2 594	699		-375	-45	2		2 875

Les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2016 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

L'impact du reclassement de l'écart actuariel (IAS19R) en réserves s'élève à -45 k€.

Le taux d'actualisation utilisé concernant les engagements de retraite correspond au TEC 10 qui s'établit à 0,68% au 31 décembre 2016.

4.11. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées (+ 1an)	3 055	500			19		-620	2 953
Emprunts et dettes auprès d'êts de crédit (+ 1 an)	9 278	5 733				26	-4 703	10 333
Autres passifs financiers non courants	1 468	1 271		-107				2 632
Total	13 801	7 504		-107	19	26	-5 324	15 918

DETTES FINANCIÈRES COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées courantes (- 1an)	216			-203			620	634
Emprunts et dettes auprès d'êts de crédit courants (- 1 an)	3 350			-4 250		10	4 703	3 813
Concours bancaires	6 551	-1 326				100		5 325
Autres passifs financiers courants	1 233	-13		-1 117			-49	55
Total	11 351	-1 339		-5 569		110	5 275	9 827

L'évolution des emprunts bancaires moyen/long terme, hors crédit-baux est détaillée ci-dessous :

EMPRUNTS BANCAIRES MOYEN/LONG TERME (hors crédit-baux) (en milliers d'euros)	2016
Souscrits au cours de la période	5 372
Remboursés au cours de la période	3 164

L'échéancier de l'endettement financier brut est indiqué ci-après :

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	TOTAL	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Au-delà
Avances conditionnées (+ 1an)	2 953		895	984	1 014	61
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)	10 333		1 760	1 474	1 304	5 795
Autres passifs financiers non courants	2 632		1 427	302	315	588
Passif financier non courant	15 918		4 082	2 760	2 633	6 444
Avances conditionnées courantes	634	634				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	3 813	3 813				
Concours bancaires	5 325	5 325				
Autres passifs financiers courants	55	55				
Passif financier courant	9 827	9 827				

Caractéristiques des emprunts contractés	Dettes financières à date ⁽¹⁾	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe en euros	12 596	De 1,7 à 3,4%	2009-2020	N/A	Néant
Amortissables à taux fixe en dollars canadiens	8	sans intérêt	2012-2021	N/A	Néant

(1) montant global à rembourser au 31 décembre 2016

4.12. Provisions à court terme

PROVISIONS A COURT TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	244	-	-	-	-	244
Total	-	244	-	-	-	-	244

4.13. Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Différences temporaires			
Retraitements		171	179
Total		171	179

4.14. Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par division au niveau du paragraphe 5 de la présente annexe.

4.15. Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Production stockée			1 050
Production immobilisée			1 324
Subventions d'exploitation et d'investissement	1 005	806	1 231
Reprises sur provisions, amortissements			871
Autres produits	2 307	2 759	3 052
Total	3 312	3 565	7 528

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à la période en fonction de l'avancement des programmes.

4.16. Résultats sur cession de participations consolidées

Aucune cession de participations consolidées n'a été constatée durant les trois derniers exercices.

4.17. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Risques fiscaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)			
Risques sociaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)	-101		
Remboursement sur abandons de créances			
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	30	5	-2
Gains et pertes sur écart d'acquisitions			36
Autres produits et charges	-113	-18	-1 548
Total	-184	-13	-1 514

4.18. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
 - les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
 - le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,
- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les pertes nettes de change s'élèvent à -61 k€ au décembre 2016.

4.19. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -159 k€ sur la période et comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que notamment les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.20. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS au 31 décembre 2016.

CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Impôts différés	600	243	1 159
Impôt exigible ⁽¹⁾	-1 646	-1 836	-3 179
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	46	512	80
Carry-back			
Contributions sur distributions de dividendes	-99	-139	-111
Crédit d'impôt mécénat			
Total	-1 099	-1 220	-2 051

(1) y compris la CVAE.

La preuve de l'impôt est présentée ci-dessous :

PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Bénéfice (perte) avant impôts	7 581	3 417	6 760
Taux d'impôt chez la mère	34,43%	34,43%	34,43%
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	-2 610	-1 177	-2 327
Différences permanentes et autres	-102	-197	-163
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	320	509	75
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	7	8	52
Résultats taxés à taux réduits ⁽¹⁾	-528	-703	-672
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	632	-929	-426
Avoirs fiscaux et crédit d'impôts	1 182	1 268	1 410
Produit (charge) d'impôts constaté	-1 099	-1 220	-2 051

⁽¹⁾ Impact de la CVAE en France et de la Trade Tax en Allemagne

4.21. Effectif moyen

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2016	2015	2014
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 033	1 048	1 078
Techniciens et autres non cadres	305	306	100
Total	1 338	1 354	1 178

4.22. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Engagements donnés :			
Liés aux opérations de financement de la société			
Nantissements de titres de participation			
Créances cédées non échues			
Contre-garantie sur ligne de découvert			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Contre-garantie sur caution	13	13	13
Cautions de contre-garanties sur marchés	15	50	1 553
Cautions de contre-garanties sur appels d'offres			
Sous-total	28	63	1 566

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Engagements reçus :			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Cautions de contre garanties sur marchés			
De la part de clients sur programmes à long terme ⁽¹⁾	119 000	123 600	113 000
Liés aux opérations de financement de la société			
Garanties de paiement reçues de la part de clients			916
Sous-total	119 000	123 600	113 000

(1) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes. Sur la base des commandes fermes reçues par ces clients, la valeur de ces revenus futurs actualisée, selon le TEC 20 de 1,32% au 31 décembre 2016, est de 112 000 k€.

Des informations complémentaires sur les programmes en risk-sharing sont indiquées au paragraphe 1.6, chapitre 26 du document de référence 2016.

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'émetteur a choisi de présenter l'activité du groupe en 3 secteurs opérationnels correspondant aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel. Il est précisé qu'aucun regroupement de secteur n'est effectué.

NOM	PAYS	ACTIVITE
Division Aerospace*		
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Global Resources Corp	USA	
Ressources Globales Aéro Inc	Canada	
Sogclair Aerospace GmbH	Allemagne	
Sogclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
Sogclair Aerospace SA	Espagne	
Sogclair Aerospace Sarl	Tunisie	
Sogclair Aerospace SAS	France	
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité
Division Simulation		
Oktal SAS	France	Simulateurs
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels
Division Véhiculier		
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier
Holding		
Sogclair SA	France	Holding
Rain Luxembourg (Holding Am Du Nord)	Luxembourg	Sous-holding
Sogclair Aerospace Inc	Canada	Sous-holding

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués au sein du document de référence disponible sur le site internet de la société (www.sogclair.com).

SOGECLAIR est implantée en France, Allemagne, Espagne, Canada, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Tunisie et USA.

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR en 2016 sont : Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Corée du Sud, Danemark, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pologne, Portugal, Qatar, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

5.1. Etat de la situation financière consolidée par division

ACTIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Ecarts d'acquisition	10 899	10 366			1 694	1 694	3	3	12 596	12 063
Immobilisations incorporelles	6 765	8 046	78	116	634	629	215	91	7 692	8 883
Immobilisations corporelles	4 567	3 887	497	499	271	297	193	258	5 528	4 940
Titres mis en équivalence	66	17							66	17
Immobilisations financières	891	780	6	6	239	215	172	212	1 308	1 213
Eliminations des titres	-21 511	-20 224	-200	-200	-2 823	-2 823	24 534	23 247		
Actif non courant	1 678	2 872	381	421	15	13	25 117	23 812	27 191	27 117
Stocks et en-cours	8 745	7 231			45	62			8 790	7 293
Clients et comptes rattachés	39 491	37 611	1 167	1 379	5 440	4 237	5	3	46 103	43 231
Autres actifs courants	3 974	3 531	218	250	1 228	3 623	7 829	6 084	13 249	13 488
Impôts différés	3 740	3 239	100	32	365	659	222	232	4 427	4 162
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 739	3 286		341	1 546	428	10 593	7 021	14 878	11 075
Actif courant	58 688	54 898	1 485	2 003	8 624	9 009	18 750	13 340	87 548	79 250
TOTAL ACTIF	60 366	57 769	1 867	2 423	8 639	9 022	43 767	37 151	114 638	106 365

PASSIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Capital							2 900	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital							2 630	2 630	2 630	2 630
Actions propres							-712	-712	-712	-712
Réserves et résultats accumulés	13 854	9 180	1 559	1 557	6 195	5 494	13 358	12 585	34 966	28 817
Capitaux propres, part du groupe	13 854	9 180	1 559	1 557	6 195	5 494	18 176	17 403	39 784	33 635
Intérêts minoritaires	3 880	4 326	440	439	1 441	1 278			5 761	6 044
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	17 734	13 506	1 999	1 997	7 636	6 773	18 176	17 403	45 545	39 679
Provisions à long terme	1 584	1 261	103	90	945	925	243	318	2 875	2 594
Avances conditionnées à long terme	2 881	2 752			72	303			2 953	3 055
Emprunts et dettes financières à long terme	3 257	3 700	11	32	102	48	9 594	6 966	12 965	10 746
Autres passifs long terme	1	97							1	97
Passif non courant	7 724	7 809	114	122	1 120	1 276	9 837	7 284	18 795	16 492
Avances conditionnées à court terme	407	66			227	150			634	216
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 139	2 923	21	21	82	36	2 626	1 605	3 868	4 583
Emprunts et dettes financières à court terme	5 072	6 315	4		248	1	1	235	5 325	6 551
Provisions à court terme	244								244	
Fournisseurs et autres créditeurs	12 388	11 968	92	87	1 100	596	316	283	13 896	12 933
Dettes fiscales et sociales	15 027	15 928	413	531	2 770	2 563	1 492	969	19 702	19 991
Impôts différés		170		1		1				171
Autres passifs courants	2 887	3 810	68	133	3 673	1 807			6 628	5 750
Eliminations intra-groupe	-2 256	-4 725	-845	-467	-8 218	-4 181	11 318	9 373		
Passif courant	34 908	36 454	-246	304	-117	973	15 754	12 463	50 298	50 195
TOTAL PASSIF	60 366	57 769	1 867	2 423	8 639	9 022	43 767	37 151	114 638	106 365

5.2. Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires	120 955	114 449	1 530	2 025	14 038	11 294		15	136 523	127 782
Autres produits de l'activité	1 439	1 606	133	144	1 718	1 772	21	43	3 312	3 565
Achats consommés	-44 332	-41 237	-406	-373	-5 536	-3 081	-1 936	-1 979	-52 210	-46 670
Charges de personnel	-63 896	-64 783	-1 016	-861	-6 587	-6 607	-2 313	-1 845	-73 812	-74 096
Impôts et taxes	-783	-677	-36	-37	-144	-153	-208	-214	-1 172	-1 081
Dotation aux amortissements et provisions	-3 205	-3 399	-111	-94	-499	-388	-37	-162	-3 853	-4 044
Autres charges	-251	-224		-1	-10	-9	-78	-72	-339	-305
Opérations d'exploitation Intra-Gruppe	-4 606	-4 467	-160	-375	-428	-378	5 193	5 220		
Résultat Opérationnel courant	5 320	1 268	-67	428	2 553	2 451	643	1 005	8 449	5 151
Résultat sur cession de participations consolidées										
Autres produits et charges opérationnels	-62	-11	1	-7	-19	6	-105	-2	-184	-13
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	5 258	1 257	-66	421	2 534	2 457	538	1 003	8 265	5 138
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-47	-47							-47	-47
Résultat Opérationnel	5 211	1 210	-66	421	2 534	2 457	538	1 003	8 218	5 091

6 - PARTIES LIEES

6.1. Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec un administrateur de SOGECLAIR et deux des actionnaires qui détiennent une fraction des droits de vote supérieure à 10% (se reporter au chapitre 8.3 du document de référence 2016).

Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.

Au 31 décembre 2016, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Il n'existe pas de dettes envers la SCI SOLAIR au 31 décembre 2016.

Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents aux contrats de bail.

6.2. Conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middledent.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est indiquée au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du document de référence 2016.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter au chapitre 16.2.2 du document de référence 2016).

6.3. Dirigeants

Sur la période, aucun changement n'est intervenu dans les avantages à court et à long terme des principaux dirigeants.

20.3.3. Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	214 688	90 305	84 550
Immobilisations corporelles	192 972	257 550	320 087
Immobilisations financières	26 207 468	24 960 428	21 848 831
Actif immobilisé	26 615 128	25 308 284	22 253 469
Avances et acomptes versés sur commande	1817		1 912
Créances clients et comptes rattachés	2 015 269	2 179 039	2 260 586
Autres créances	15 776 377	13 085 807	10 478 487
Disponibilités et VMP	10 588 825	7 015 317	13 035 825
Charges constatées d'avance	70 604	21 522	340 796
Actif circulant	28 452 893	22 301 685	26 117 606
Total actif	55 068 021	47 609 969	48 371 074
PASSIF			
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 551	1 442 551	1 442 551
Report à nouveau	10 723 758	7 750 913	6 308 045
Résultat de l'exercice	1 752 225	4 073 996	2 814 704
Capitaux propres	19 448 383	18 797 309	16 095 149
Provisions	242 995	317 981	254 096
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 985 316	8 803 447	10 180 520
Emprunts et dettes financières diverses	26 564 553	18 454 010	20 026 580
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	320 681	288 461	361 865
Dettes fiscales et sociales	1 469 136	947 849	1 374 984
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	36 957	913	77 881
Dettes	35 376 643	28 494 679	32 021 830
Total passif	55 068 021	47 609 969	48 371 074

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	5 238 427	5 263 037	5 009 570
Reprises sur provisions, transferts de charges	77 261	18 230	4 432
Autres produits	21 120	43 049	107 034
Produits d'exploitation	5 336 808	5 324 316	5 121 036
Achats et charges externes	1 962 847	2 005 207	1 635 139
Impôts, taxes et versements assimilés	259 194	265 374	264 512
Charges de personnel	2 296 088	1 827 671	2 132 273
Dotations aux amortissements	106 501	100 165	95 736
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges		76 896	38 175
Autres charges d'exploitation	77 661	72 087	90 354
Résultat d'exploitation	634 516	976 917	864 847
Produits financiers	2 108 266	3 286 980	2 487 816
Charges financières	389 936	425 098	307 608
Résultat financier	1 718 330	2 861 883	2 180 208
Résultat courant avant impôts	2 352 847	3 838 800	3 045 054
Produits exceptionnels	42 330	130 718	101 429
Charges exceptionnelles	655 937	11 379	31 259
Résultat exceptionnel	(613 607)	119 339	70 171
Impôt sur les bénéfices	(12 986)	(115 857)	300 521
Résultat net	1 752 225	4 073 996	2 814 704

20.3.4. Annexes aux comptes annuels

La société Sogclair est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C. L'exercice clos le 31/12/2016 présente un total de bilan avant répartition de 55 068 021 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 7 487 405 €, et dégage un bénéfice de 1 752 225 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 14 ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 mars 2017, par le Conseil d'Administration.

Sommaire

Élément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non significatives	non applicables
	I – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE				
1	II – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	III – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT				
2	État de l'actif immobilisé	2			
3	État des amortissements	2			
4	État des provisions	3			
5	État des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Éléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>				X
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>				X
	<i>Fonds commercial</i>				X
	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
	<i>Composition du capital social</i>	6			
	<i>Charges et produits financiers vis-à-vis des entreprises liées</i>	7			
	<i>Résultat exceptionnel</i>	8			
	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>			X	
	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	9			
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers	10			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	11			
12	Rémunération des dirigeants	12			
13	Effectif moyen	13			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				X
15	Liste des filiales et participations	14			
	V – AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS				X

ANNEXE NOTE N° 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SOGELAIR SA a constaté sur la période, un crédit d'impôt en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 18 620 €.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 3 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement ANC 2015-06. Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan. Les durées d'amortissements, identiques dans les comptes individuels et les comptes consolidés, sont indiquées ci-dessous :

CATÉGORIE	MODE	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Sogclair correspond à la valeur actualisée des cash-flows des filiales. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
- au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,
- le taux d'actualisation s'établissait à 8,61 %, fin 2016, sur la base :
 - du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 0,68%,
 - d'une prime de marché de 6.5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infancia), de 1,22.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des titres pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2016, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient, pour l'ensemble des titres, les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des titres.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. A compter du 1er juillet 2013 les actions ont été multipliées par 4 suite à la division de leur valeur. Au 31 décembre 2016, SOGELAIR détenait 144 340 actions propres pour une valeur de 712 118 €. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice. Compte tenu des derniers cours du titre (25,30 € au 31 décembre 2016), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Equivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2016, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat immédiat d'une quote-part significative sans pénalité.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "FIFO".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation de 1 495 € dotée en 2015 a été reprise au cours de l'exercice.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS et AVIACOMP SAS.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2016, SOGECLAIR enregistre, au titre de l'intégration fiscale, une économie d'impôt de 46 021 €.

ANNEXE NOTE N° 2

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	647 899 €	162 239 €		810 138 €
Immobilisations corporelles	752 926 €	4 067 €		756 993 €
Immobilisations financières	24 990 918 €	1 304 578 €	57 538 €	26 237 957 €
	26 391 743 €	1 470 884 €	57 538 €	27 805 088 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	557 594 €	37 856 €		595 450 €
Immobilisations corporelles	495 376 €	68 645 €		564 020 €
Immobilisations financières	30 489 €			30 489 €
	1 083 460 €	106 501 €		1 189 960 €

ANNEXE NOTE N° 3

ÉTAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ⁽¹⁾ de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	269 952 €		26 957 €	242 995 €
Provisions pour créances douteuses		101 082 €		101 082 €
Provisions pour risques et charges	48 029 €		48 029 €	
Provisions pour dépréciation financière	31 984 €		1 495 €	30 490 €
	349 965 €	101 082 €	76 481 €	374 566 €

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

(1) dont provisions utilisées : 48 029 €

(2) Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

ANNEXE NOTE N° 4

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		À moins d'1 an	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
• Prêts	915 €		915 €
• Autres	883 600 €		883 600 €
Créances de l'actif circulant			
• Créances clients et comptes rattachés	2 015 269 €	2 015 269 €	
• Impôts et taxes	7 692 695 €	7 692 695 €	
• Autres	101 082 €	101 082 €	
• Comptes courants des filiales	8 083 683 €	8 083 683 €	
• Charges constatées d'avance	70 604 €	70 604 €	
TOTAL	18 847 846 €	17 963 332 €	884 514 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• A 1 an au maximum à l'origine	630 €	630 €		
• A plus d'1 an à l'origine	6 984 686 €	1 591 829 €	5 392 857 €	
Emprunts et dettes financières - Divers	1 381 917 €	600 000 €	781 917 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	320 681 €	320 681 €		
Dettes fiscales et sociales	1 469 136 €	1 469 136 €		
Groupe et associés	25 182 636 €	25 182 636 €		
Autres dettes	0 €	0 €		
Produits constatés d'avance	36 957 €	36 957 €		
TOTAL	35 376 643 €	29 201 869 €	6 174 774 €	0 €

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	20 400 €
Intérêts courus à payer	601 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 132 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	75 333 €
Charges à payer sur salaires	608 000 €
Charges/CP et CET	36 160 €
Charges sociales à payer	252 840 €
Impôts charges à payer	21 279 €
Autres dettes	21 456 €
TOTAL	1 234 201 €

ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES (hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)		
	CRÉANCES	DETTES
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	856 896 €	12 277 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	188 740 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	110 379 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	159 190 €	
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	168 638 €	
AVIACOMP SAS	312 000 €	
OKTAL SAS	110 972 €	
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	30 995 €	
SERA INGENIERIE SAS	14 756 €	
S2E CONSULTING SAS	2 703 €	
MSB DESIGN	10 000 €	
RESSOURCES GLOBALES AERO	50 000 €	
TOTAL	2 015 269 €	12 277 €

ANNEXE NOTE N° 5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	70 604 €	36 957 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	70 604 €	36 957 €

ANNEXE NOTE N° 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	2 900 000	1 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	2 900 000	1 €

Le nombre et la valeur des titres composant le capital social sont détaillés dans le chapitre 18 du document de référence.

ANNEXE NOTE N° 7

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR AEROSPACE LTD		5 411 €
SOGECLAIR AEROSPACE SAS		964 080 €
S2E CONSULTING SAS		841 €
SERA INGENIERIE SAS		
OKTAL SAS		846 540 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS		5 €
AVIACOMP SAS		39 846 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	113 820 €	9 751 €
SOGECLAIR AEROSPACE SA		4 288 €
CHECKAERO SARL		6 481 €
RAIN Luxembourg SA		17 913 €
TOTAL	113 820 €	1 895 157 €

ANNEXE NOTE N° 11

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT	IMPÔT
ALLÈGEMENT		
<i>À déduire l'année suivante</i>		
• Organic		
• Plus value latente	1 680 €	560 €
<i>À déduire ultérieurement</i>		
• Provisions pour risques		
• Provisions pour actions propres		
• Provisions pour retraite	242 995 €	80 998 €
TOTAL ALLÈGEMENT	244 675 €	81 558 €
ACCROISSEMENT	NÉANT	
TOTAL ACCROISSEMENT		

ANNEXE NOTE N° 8

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit pour l'exercice 2016 :

■ Pénalités	-3 524 €
■ Charges intra-groupe	-509 001 €
■ Provision dépréciation de créance	-101 082 €
	-613 607 €

ANNEXE NOTE N° 9

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	2 352 847 €	156 557 €	2 196 290 €
Résultat exceptionnel	-613 607 €	-156 557 €	-457 050 €
Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale		-46 021 €	46 021 €
Contribution sur les dividendes		33 035 €	-33 035 €
Total	1 739 239 €	-12 986 €	1 752 225 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et ses filiales SOGECLAIR AEROSPACE SAS et OKTAL SAS : Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR. Pour l'exercice 2016, une économie d'impôt de 46 021 € a été constatée liée à l'intégration fiscale.

ANNEXE NOTE N° 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Nantissements	Néant
Autres engagements donnés	
• Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	Néant
• Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
• Garantie sur emprunts (filiale)	766 528 €
Engagements reçus	Montant
• Abandon de créances envers Sogclair Aerospace GmbH avec clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 31/12/2026	600 000 €

La société a consenti un abandon de créance à sa filiale Sogclair Aerospace GmbH d'un montant de 600 000 € avec une clause de retour à meilleure fortune.

ANNEXE NOTE N° 12**RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 644 876 €.

ANNEXE NOTE N° 13**EFFECTIF MOYEN**

Cadres et Techniciens supérieurs : 17

ANNEXE NOTE N° 14**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Informations financières	Capital	Capitaux propres après résultat	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au titre de 2015	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
• SOGECLAIR AEROSPACE LTD	1 168 €	443 294 €	100,00%	1 458 €	1 458 €	973 055 €		11 428 113 €	125 274 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE SAS	2 012 517 €	17 753 282 €	100,00%	4 162 655 €	4 162 655 €	-15 678 559 €		59 838 117 €	2 503 361 €	964 080 €	
• SOGECLAIR AEROSPACE SA	560 000 €	1 461 138 €	87,95%	640 748 €	640 748 €	587 412 €		5 727 842 €	343 597 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	26 000 €	195 331 €	100,00%	4 772 264 €	4 772 264 €	1 258 909 €		11 386 812 €	523 076 €		
• RAIN Luxembourg SA	7 410 000 €	7 287 769 €	100,00%	7 410 000 €	7 410 000 €	2 980 967 €			132 156 €		
• AVIACOMP SAS	4 729 670 €	2 869 621 €	100,00%	5 141 948 €	5 141 948 €	1 779 232 €		15 675 305 €	104 938 €		
• CHECKAERO SARL	40 000 €	133 501 €	75,00%	30 000 €	30 000 €			113 719 €	-43 445 €		
• OKTAL SAS	1 000 000 €	6 025 523 €	97,98%	2 814 375 €	2 814 375 €	-5 054 754 €		10 686 653 €	1 700 803 €	846 540 €	
• SERA INGENIERIE SAS	250 000 €	2 096 520 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	-856 390 €		1 659 901 €	-66 913 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				149 505 €	149 505 €	-3 249 878 €					

20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles**20.4.1. Déclarations****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3.2. de l'annexe « Ecart d'acquisition et assimilés » décrit les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et, notamment, les prévisions de flux de trésorerie retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

- La note 1.3.3. de l'annexe « Immobilisations incorporelles – frais de développement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

- La note 1.3.8. de l'annexe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » expose les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier, par épreuve, le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que leur approbation effective par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 14 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Robert MOREREAU Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « principales méthodes comptables utilisées ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et, notamment, à examiner les prévisions de flux de trésorerie ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 14 Avril 2017
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH, au capital de 26 000 € et ayant son siège social à HAMBOURG (Allemagne) - 21147 - Georg Heyken Strasse, 4.

■ **Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% :**

- SOGECLAIR SA au capital de 2 900 000 € et ayant son siège social à BLAGNAC – 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

■ Abandon de créances :

- En date du 17 Mai 2016, la société SOGECLAIR SA a consenti, au profit de sa filiale, un abandon de ses créances.

Les parties sont convenues, dans le cas où la société SOGECLAIR AEROSPACE GmbH reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à la société SOGECLAIR SA, le montant des sommes abandonnées par ladite convention, le tout sans intérêt. La clause de retour à meilleure fortune est limitée à 10 ans, à compter du 17 Mai 2016.

- Montant de l'abandon de créances : 600 000 €

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

■ Poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne.

Autorisation :

■ Conseil d'Administration du 19.05.2016

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs :

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, actionnaire disposant directement ou indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature de la convention :

■ Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue « E.D.T. » et absorbée par la S.A.S. SOGECLAIR AEROSPACE le 31.10.2010 un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

La somme, réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de 31 080 €

Intérêt du maintien de la convention :

■ Support de l'outil de travail.

2. Avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SOLAIR, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC – 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Administrateur concerné :

■ Philippe ROBARDEY, Associé dans cette société.

Nature de la convention :

■ Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7 avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

- Avenant n°7 au bail n° 2 portant sur une superficie de 1 156 m² et places de parking.
- Bail n° 3 portant sur une superficie de 100 m² et places de parking.
- Bail n° 4 portant sur une superficie de 200 m² et places de parking.
- Avenant n°2 au bail n° 5 portant sur une superficie de 2 868 m² et places de parking.
- Bail n° 6 portant sur une superficie de 76 m².
- Bail n° 7 portant sur une superficie de 39 m².
- **Montant pris en charge :** **762 743 €**
 - Loyer 521 013 €
 - Charges locatives 96 718 €
 - Assurances 6 406 €
 - Taxes foncières 138 606 €

Intérêt du maintien de la convention :

■ Support de l'outil de travail.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique

Nature de l'engagement :

- Le Conseil d'administration du 15.03.2013 a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code de Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Fait à Toulouse, le 14 Avril 2017
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

20.4.2. Autres informations vérifiées

Néant.

20.4.3. Autres informations non-vérifiées

Néant.

20.5. Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles établies au 31 décembre 2016.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

SOGELAIR remplit ses obligations au titre de l'information réglementée. Les communiqués de presse des premier et troisième trimestres ainsi que le rapport financier du premier semestre sont disponibles sur www.sogeclair.com au sein de la rubrique investisseurs.

20.7. Politiques et distributions de dividendes

20.7.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2016 proposé à l'Assemblée Générale est de 0,62 € par action, soit un montant total de 1 798 000 €.

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices sont indiqués ci-dessous :

	2016	2015	2014	2013
Montant total*	1 798 000€**	1 160 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €
Dividende global brut / action	0,62 €	0,40 €	0,50 €	0,40 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	28,17%	52,79%	30,80%	23,84%

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

**Proposé à l'Assemblée générale du 18 mai 2017

20.7.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

20.7.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière et commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2015 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de l'émetteur.

21 Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit et autorisé

Au 31 décembre 2016, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 2.900.000 actions ordinaires souscrites de nominal de 1 € chacune.

Au 12 avril 2017, le nombre d'actions composant le capital social s'élève toujours à 2.900.000. Il représente 4.807.157 droits de vote théoriques (bruts) et 4.660.786 droits de vote réels (nets). L'écart entre le nombre de droits théoriques et le nombre de droits réels correspond au nombre d'actions auto détenues et celui entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double.

Le tableau des délégations en cours en matière d'augmentation de capital est annexé au rapport du Conseil d'Administration.

21.1.2. Autres actions non représentatives du capital

Néant.

21.1.3. Actions auto-détenues

Les informations relatives aux actions auto-détenues sont indiquées au paragraphe 4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

21.1.4. Valeurs mobilières

A la date du 31 décembre 2016, la société n'a procédé à aucune émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les informations relatives aux valeurs mobilières de placements sont indiquées à la note 4.7 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

21.1.5. Conditions d'acquisitions

Néant.

21.1.6. Options ou accords

Néant.

21.1.7. Historique du capital

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
A.G.M. du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
A.G.M. du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
A.G.M. du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €
A.G.M. du 17/05/2013	Division par 4 de la valeur nominale de l'action	-	-	-	2 900 000	2 900 000 €

21.2. Actes constitutifs et statuts

21.2.1. Objet social

(Article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont indiquées au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence.

21.2.3. Droits et privilèges des actions

Les informations relatives aux droits et privilèges des actions sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Les modifications des droits des actionnaires s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur.

21.2.5. Assemblées Générales

(Article 15 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure,

heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.2.6. Éléments de changement de contrôle

En dehors des informations indiquées aux paragraphes 18.2 à 18.3 du présent document de référence, il n'existe pas de disposition statutaire susceptible de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21 Informations complémentaires

21.2.7. Seuils de participation

Les informations relatives aux seuils de participation sont indiquées au paragraphe 18.1 du présent document de référence. Il n'existe pas de franchissement de seuils statutaire.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital est indiqué en annexe 2 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence. Les modifications du capital interviennent dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.9. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi, relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

21.2.10. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération (dès cotation).

CM CIC Market Solutions assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

21.3. Nantissements, garanties et sûretés

Les cautions et sûretés sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

22 Contrats importants

A date, SOGECLAIR n'a pas conclu de contrats importants en dehors du cadre normal de ses affaires. Des exemples de réalisations sont indiqués au paragraphe 6 du présent document de référence.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23.1. Déclaration d'expert

Néant.

23.2. Autres déclarations

Néant.

24 Documents accessibles au public

24.1. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

24.2. Information des actionnaires et analystes

SOGCLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec, pour objectif, d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

Ces actions de communication se traduisent par un document de référence incluant le rapport financier annuel pour l'exercice, des communiqués de presse et avis financiers dans la presse écrite, une

réunion d'information SFAF (le 22 mars 2017 pour les résultats annuels 2016), et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGCLAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.com, au sein de la rubrique « investisseurs ».

Calendrier prévisionnel des publications en 2017

Chiffres d'affaires 2016	08 février 2017
Résultats annuels 2016	22 mars 2017
Période d'embargo : Du 08/03/2017 au 22/03/2017	
Chiffre d'Affaires 1 ^{er} trimestre 2017	10 mai 2017
Chiffre d'Affaires 2 ^{ème} trimestre 2017	26 juillet 2017
Résultats 1 ^{er} semestre 2017	13 septembre 2017
Période d'embargo : Du 30/08/2017 au 13/09/2017	
Chiffre d'Affaires 3 ^{ème} trimestre 2017	08 novembre 2017

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

25 Informations financières sur les participations

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Le tableau des filiales et participations est disponible dans l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2016 présentée au chapitre 20 du présent document.

26 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 18 mai 2017

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander, de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées. Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre groupe.

1. Situation du groupe - Progrès réalisés

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

1.1. Bilan de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 136,52 M€ en hausse de 6,84 % par rapport à 2015. Cette croissance a été portée par la diversification du Groupe sur ses activités internationales. Cette progression du chiffre d'affaires international qui représente près de 54 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, a permis de pallier la forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques.

Les charges non courantes, représentent 0,23 M€ contre 0,06 M€ en 2015, tandis que le résultat opérationnel courant s'établit à 6% du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du Groupe, que nous soumettons à votre approbation, s'élève à 5,9 M€ et représente 4,3 % du Chiffre d'Affaires. Cette amélioration du résultat net est due à un redressement de la rentabilité de la division Aerospace mais aussi une amélioration du résultat financier. Les capitaux propres de l'ensemble consolidé atteignent près de 45,5 M€. La trésorerie s'établit à près de 14,9 M€ avec un gearing à 16 %.

Activité des divisions :

Division Aerospace (CA 120,96 M€ - EBITDA* 8,5 M€)

L'activité est marquée notamment par :

- Une forte croissance de l'activité « support » à la production
- la poursuite d'une baisse significative des travaux d'ingénierie induite par la forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques,
- une accélération en 2016 de la mutation de nos activités de développement vers :
 - des activités de support à la production,
 - la consolidation et l'accroissement d'activités de support aux OEM (Airbus, Dassault notamment) pour le maintien en conditions opérationnelles d'une flotte mondiale grandissante
 - les MRO (Sabena, Air France Industries, Lufthansa Techniks etc...) où Sogclair a réalisé des percées significatives

- un maintien soutenu de nos activités d'équipements,
- la réussite des implantations en Loire Atlantique et en région PACA

Division Simulation (CA 14 M€ - EBITDA* 3 M€)

La division Simulation a vu une hausse de 24,3% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2015, notamment grâce aux effets d'une activité système soutenue.

Division Véhiculier (CA 1,5 M€ - EBITDA* 0,04 M€)

La division Véhiculier a vu une baisse de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2015. Cette diminution est liée au déclenchement tardif en toute fin d'année 2016 des contrats qui étaient attendus plus tôt dans l'année.

Cet exercice a vu la poursuite des programmes de développement de « ROBBOX », ainsi que le renforcement des relations avec les maîtres d'œuvre du secteur Défense.

* *résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles*

1.2. Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

La Société a poursuivi au cours de l'exercice le rééquilibrage de son offre dans un contexte durable de forte baisse des développements

de nouveaux programmes aéronautiques. Elle continue donc sa diversification par l'intensification de ses offres de produits et de services liés aux cadences de production et au soutien des appareils en service tout en préservant son savoir-faire historique et unique sur les activités de développement.

1.3. Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis la clôture, la filiale MSB Aerospace Corp a été créée aux USA, filiale détenue à 100% par MSB Design (Canada).

1.4. Activités en matière de recherche et développement

La majeure partie des projets réalisés par la société relèvent de travaux de R&D dans le domaine de l'ingénierie (calcul, conception, développement) à destination des marchés aéronautique et spatial, automobile et ferroviaire, pour le civil et la défense.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2016

(en milliers d'euros)	Aerospace	Simulation
Travaux de développement immobilisés	122	324

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements concernent l'ensemble des programmes de la division Simulation, un programme de la division Véhiculier, le programme de sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression et le label d'autorité de modifications d'aéronefs au sein de la division Aerospace.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, des activités de développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions, véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :

- avion du futur : 3 projets issus du programme CORAC en partenariat avec Airbus, Dassault, Stelia Aerospace,
- développement de nouvelles architectures (nouvelles solutions techniques de plancher composite et équipements associés),
- développement de nouveaux process d'engineering,
- développement de nouveaux concepts et processus pour l'obtention de sous-ensembles de grande taille en ALM (3D Printing),
- développement d'outils d'enrichissement et d'extraction des données de maquette numérique,
- recherche en matière de développement et d'industrialisation de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- recherche en matière de véhicules autonomes,
- environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils.

1.5. Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

1.5.1. Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	136 523	127 782	114 421
Autres produits de l'activité	3 312	3 565	7 528
Achats consommés	-52 210	-46 670	-40 710
Charges de personnel	-73 812	-74 096	-66 526
Impôts et taxes	-1 172	-1 081	-1 121
Dotation aux amortissements et provisions	-3 853	-4 044	-4 968
Autres charges	-339	-305	-219
Résultat Opérationnel Courant	8 449	5 151	8 405
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels	-184	-13	-1 514
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	8 265	5 138	6 891
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-47	-47	-2
Résultat Opérationnel	8 218	5 091	6 889
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	53	-1 075	279
Coût de l'endettement financier brut	-629	-630	-401
Coût de l'endettement financier net	-577	-1 706	-122
Autres produits et charges financiers	-159	32	-8
Résultat avant impôt	7 482	3 417	6 760
Charges d'impôt	-1 099	-1 220	-2 051
Résultat net	6 383	2 197	4 708
Part du groupe	5 881	2 216	4 986
Part des minoritaires	502	-19	-278
(en euros)	2016	2015	2014
Résultat par action	2,03	0,76	1,72
Résultat dilué par action	2,03	0,76	1,72

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- une augmentation du Chiffre d'Affaires grâce aux activités internationales,
- une amélioration de la rentabilité opérationnelle courante essentiellement portée par le redressement de la rentabilité de la division Aerospace,
- une amélioration du coût de l'endettement financier net par rapport à 2015 liée à un effet de change plus favorable,
- une réduction de la charge d'impôt,
- une nette amélioration du résultat net part du groupe.

1.5.2. L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Ecarts d'acquisition	12 596	12 063	12 142
Immobilisations incorporelles	7 692	8 883	9 808
Immobilisations corporelles	5 528	4 940	5 023
Titres mis en équivalence	66	17	65
Immobilisations financières	1 308	1 213	1 041
Actif non courant	27 191	27 117	28 079
Stocks et en-cours	8 790	7 293	4 754
Clients et comptes rattachés	46 103	43 231	46 239
Autres actifs courants	13 249	13 488	11 507
Impôts différés	4 427	4 162	3 834
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 878	11 074	17 553
Actif courant	87 447	79 248	83 886
TOTAL ACTIF	114 638	106 365	111 965
PASSIF (en milliers d'euros)	2016	2015	2014
Capital	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital	2 630	2 630	2 630
Actions propres	-712	-712	-734
Réserves et résultats accumulés	34 966	28 817	28 427
Capitaux propres, part du groupe	39 784	33 635	33 223
Intérêts minoritaires	5 761	6 044	4 666
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	45 545	39 679	37 889
Provisions à long terme	2 875	2 594	2 402
Avances conditionnées à long terme	2 953	3 055	3 109
Emprunts et dettes financières à long terme	12 965	10 746	13 399
Autres passifs long terme	1	97	118
Passif non courant	18 795	16 492	19 029
Avances conditionnées à court terme	634	216	605
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	3 868	4 583	4 337
Emprunts et dettes financières à court terme	5 325	6 551	4 654
Provisions à court terme	244		
Fournisseurs et autres créditeurs	13 896	12 933	15 448
Dettes fiscales et sociales	19 702	19 991	22 461
Impôts différés		171	179
Autres passifs courants	6 628	5 750	7 363
Passif courant	50 298	50 195	55 047
TOTAL PASSIF	114 638	106 365	111 965

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition en hausse sous l'effet des variations de change sur les sociétés étrangères,
- des immobilisations incorporelles en baisse sous l'effet des amortissements des frais de recherche et développement,
- des immobilisations corporelles en hausse suite à des investissements dans la division Aerospace afin de faire face à un accroissement d'activité,

- des stocks et en-cours en forte hausse sous l'effet, principalement, de l'accroissement de production des activités industrielles de la division Aerospace,
- des créances clients en hausse suite à la hausse d'activité des divisions Aerospace et Simulation,
- d'autres actifs courants en légère baisse du fait de diminution de créances fiscales.

Au passif :

- des capitaux propres part du Groupe en nette progression compte tenu des bons résultats en 2016 après la distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 1.288 k€,
- Une diminution d'engagements envers des minoritaires suite au rachat des intérêts minoritaires d'Aviacomp
- des avances conditionnées en légère hausse compte tenu de nouvelles avances conditionnées et des remboursements de la période,

- des dettes financières en légère hausse suite à de nouveaux emprunts et sur la période,
- des dettes fournisseurs et autres créditeurs en hausse suite à une augmentation des achats,
- d'autres passifs courants en hausse compte tenu de l'augmentation des produits constatés d'avance.

1.5.3. Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division fait apparaître les éléments suivants, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires	120 955	114 449	1 530	2 025	14 038	11 294		15	136 523	127 782
Autres produits de l'activité	1 439	1 606	133	144	1 718	1 772	21	43	3 312	3 565
Achats consommés	-44 332	-41 237	-406	-373	-5 536	-3 081	-1 936	-1 979	-52 210	-46 670
Charges de personnel	-63 896	-64 783	-1 016	-861	-6 587	-6 607	-2 313	-1 845	-73 812	-74 096
Impôts et taxes	-783	-677	-36	-37	-144	-153	-208	-214	-1 172	-1 081
Dotation aux amortissements et provisions	-3 205	-3 399	-111	-94	-499	-388	-37	-162	-3 853	-4 044
Autres charges	-251	-224		-1	-10	-9	-78	-72	-339	-305
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 606	-4 467	-160	-375	-428	-378	5 193	5 220		
Résultat Opérationnel Courant	5 320	1 268	-67	428	2 553	2 451	643	1 005	8 449	5 151
Résultat sur cession de participations consolidées										
Autres produits et charges opérationnels	-62	-11	1	-7	-19	6	-105	-2	-184	-13
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	5 258	1 257	-66	421	2 534	2 457	538	1 003	8 265	5 138
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-47	-47							-47	-47
Résultat Opérationnel	5 211	1 210	-66	421	2 534	2 457	538	1 003	8 218	5 091

1.6. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de force majeure.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 principaux types de contrats :

- Assistance technologique à 18% de l'activité : il s'agit en quasi-totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages à 53% de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Produits et systèmes à 29% de l'activité : il s'agit de contrats :
 - de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement,
 - comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans et plus.

Les contrats d'assistance technologique ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyens.

Les contrats de 'work packages' présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes sont par ordre chronologique :

- a) sous-estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c), suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Pour la fourniture d'équipements, les risques sont réduits du fait de la maîtrise de la définition du produit à réaliser. Toutefois, des risques de travaux inhérents à la production en série ou à la période de garantie peuvent exister.

Risques de dépendance

Clients

En 2016 tous marchés confondus, le Groupe a compté 218 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de zones géographiques et de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du Groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 95% du chiffre d'affaires consolidé ; parmi ceux-là 5 sont des nouveaux clients en 2016,
- les 20 premiers cumulent 84% du chiffre d'affaires consolidé ; parmi ceux-là tous étaient déjà clients en 2015,
- les 10 premiers cumulent 72% du chiffre d'affaires consolidé et tous étaient déjà clients en 2015,
- les 5 premiers clients cumulent 60% du chiffre d'affaires consolidé, contre 61% en 2015.

Le 1er client du groupe, AIRBUS France, représente 23,50% du chiffre d'affaires consolidé, contre 24% en 2015. L'entreprise européenne AIRBUS représente 48% du chiffre d'affaires consolidé contre 44% en 2015 du fait de la forte croissance du chiffre d'affaires des « produits » liés aux contrats long terme. Nos relations contractuelles portent sur une centaine de contrats distincts de produits et de services répartis sur 5 entités qui composent AIRBUS: France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

Le groupe a continué de renforcer son réseau international de partenaires, d'intégrateurs et de distributeurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité) permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- nombre suffisant pour pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec quelques dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagée sur 3 contrats en « risk-sharing », dans le cadre des programmes Airbus A380 en 2001, Airbus A350 en 2009 et Bombardier CSeries en 2011. Ces contrats sont à ce jour les seuls impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagés avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM. A fin décembre 2015, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 317 commandes fermes et avait souffert de l'annonce des retards de programme, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme.

Nos livraisons cumulées à fin 2016 s'élevaient à 239 (dont 20 sur l'exercice). Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des dépenses de développement engagées qui est totalement amortie.

Les contrats relatifs à l'Airbus A350 et au Bombardier CSeries portent sur la conception et la réalisation d'éléments composites des aéronaves via la filiale AVIACOMP créée en 2008 avec le groupe MECATHERS. Sa participation a été rachetée par SOGECLAIR en 2016.

Au 31 décembre 2016, l'économie globale de ces contrats a été jugée positive.

A fin décembre 2016, le carnet de commandes A350 annoncé par Airbus comptait 821 commandes fermes. Le carnet de commandes CSeries annoncé par Bombardier comptait 360 commandes fermes. Les premières livraisons de 'shipset' ont commencé en 2013.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence. D'autre part, l'analyse des contrats du groupe a permis d'identifier et de provisionner des risques de perte à terminaison à hauteur de 100 k€.

Ventes propres

L'objectif pour toutes les divisions du groupe est de renforcer la gamme produits et le portefeuille clients. Cela s'applique aux équipements pour simulateurs de vol, (notamment pour les produits destinés à répondre aux besoins des Full Flight Simulators et des Hélicoptères) ainsi qu'aux produits d'Aviacomp (trappes de voilure) et aux mobiliers intérieurs pour avions d'affaire (tables de conférence, meubles, mécanismes...)

SOGECLAIR continue également de développer et d'étoffer sa gamme de produits moteurs de simulation (SCANer pour l'automobile, ScanSIM pour l'aéronautique, et OKSimRail pour le ferroviaire) en incluant à présent un module ADAS (Advanced Driver Assistance System) pour la partie automobile, un nouveau moteur d'intelligence artificielle pour la partie Ferroviaire et en l'élargissant aux simulateurs compacts intégrant la partie logicielle et matérielle : simulateur compact automobile CDS 650 (Compact Driving Simulator), simulateur de tramway, simulateur de métro, simulateur de transport ferroviaire et simulateur de conduite aéroporuaire.

Le produit SE-Workbench (simulation senseurs électro-optiques et radiofréquences), déjà ancré dans le secteur défense en France, en Europe et en Asie, s'ouvre sur le domaine civil grâce à plusieurs succès commerciaux auprès des grands avionneurs français et au soutien de la DGAC. L'offre SE-Workbench se développe en outre fortement pour adresser la simulation homme dans la boucle, d'études comme d'entraînement.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- le suivi de l'exposition aux devises,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

Au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre, SOGECLAIR détient 2 896 actions propres au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, au-delà du contrat d'animation, SOGECLAIR détient 144 340 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Evénements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	72 268
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	19 192
Programme de rachat entre mars et juin 2009	17 528
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	27 588
Programme de rachat entre août et septembre 2011	4 360
Programme de rachat entre septembre et octobre 2014	1 517
Programme de rachat entre septembre et octobre 2015	1 887
Total	144 340

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2016 aux concours court-terme.

Les différents emprunts de SOGECLAIR sont souscrits à taux fixe.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3.4 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

Au cours de l'exercice 2016, l'impact sur les comptes est légèrement négatif pour 61 k€ contre un impact négatif de 1072 k€ en 2015.

Plusieurs contrats de conception comprennent pour partie ou en totalité un paiement en dollars US qui a nécessité la mise en place de couverture du type vente à terme pour un solde à fin 2016 de 5,19 M\$ US. Nous vous rappelons également que certains de ces contrats nous ont conduits à mettre en place une politique de sous-traitance en USD et CAD.

La variation positive de l'écart de conversion des comptes des filiales en devises étrangères, constaté dans les comptes consolidés, s'établit à près de 583 k€ sur 2016, contre une variation négative de près de 670 k€ en 2015.

Les informations sur l'évolution de ces écarts de conversion sont indiquées au paragraphe 2 des comptes consolidés du chapitre 20.3.1 du présent document de référence.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2016 n'a pas connu de risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie nette de dettes hors avances conditionnées est négative à 7,3 M€ en 2016, contre 10,8 M€ en 2015, sous l'effet d'une amélioration du BFR, et malgré une augmentation des investissements.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant financier.

Risques juridiques

Hormis les risques industriels et environnementaux, SOGECLAIR n'est soumise à aucune réglementation particulière ; l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des programmes internationaux d'assurance.

A la connaissance de SOGECLAIR, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments sont la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant provisionné au bilan pour les litiges en cours s'élève à 828 k€.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2016.

Risques opérationnels

Se reporter au rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux concernent principalement les activités industrielles (France et Canada). Les équipements sont déclarés et conformes aux normes applicables en France, Afnor 35009 et 35010 et à la réglementation 97/23/CE, ainsi qu'à la directive 87/404. Par ailleurs, les équipements font l'objet de contrats de retraitement et d'élimination des déchets.

Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

1.7. Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

2. Situation des sociétés du Groupe

L'exercice a été marqué par :

- L'ouverture de bureaux à Savannah (USA – Géorgie) ;
- La décroissance du chiffre d'affaires généré par les activités de développement de nouveaux programmes ;
- La poursuite de nombreux projets de recherche ;
- La forte montée en cadence des activités de composites aéronautiques ;
- L'accélération des produits de simulation destinés au véhicule autonome.

2.1. Activités et résultats de SOGECLAIR SA - Progrès réalisés

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- un Chiffre d'Affaires de 5.238 k€ (contre 5.263 k€ pour l'exercice précédent),
- un bénéfice de 1.752 k€ (contre un bénéfice de 4.074 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Evolution prévisible

L'exercice 2017 sera marqué par la poursuite des activités de gestion et de support au profit de l'ensemble des filiales.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Création des sociétés MSB AEROSPACE Corp et MSB AEROSPACE LLC aux USA.

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement concernant les filiales de SOGECLAIR sont indiquées au paragraphe 1.4 du présent rapport.

Rôle de la société mère

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer :

- pour les filiales françaises, leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye, comptabilité, trésorerie et secrétariat juridique,
- Pour les filiales étrangères, la gestion de la trésorerie et le secrétariat juridique.

Informations sur les délais de paiement

Le tableau ci-après reprend l'information requise sous forme synthétique pour les fournisseurs :

(en K euros)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015		
Total des dettes fournisseurs	51	44	5	33	4	néant	63 ⁽²⁾	47 ⁽¹⁾

(1) réglés sur janvier 2016

(2) dont 61 réglés sur janvier 2017

Au 31 décembre 2016, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 1.391.134 € contre 946.907€ l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport.

Informations financières sur les participations

Néant.

2.2. Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace

Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale, équipementier d'Airbus et Bombardier, a remporté, entre 2009 et 2011, 3 contrats majeurs en conception, fabrication et assemblage de pièces composites.

Depuis la fin 2009, la société immobilise des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

La société continue de supporter les coûts de courbe d'apprentissage de production série dans ses résultats.

L'activité de la société est en forte croissance tirée par la montée en cadence de la production des appareils Airbus A350 et Bombardier Aerospace Cseries.

Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	100 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		15 675	6 992	x 2,2
Résultat d'exploitation		408	-1 052	ns
Résultat net		105	-1 841	n
Fonds propres		2 870	1 642	74,80%
Trésorerie nette de dette financière (1)		-6 043	-5 869	-3%
Effectif moyen (ETP)		45	40	+12,5%

(1) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

Par le passé, la société a immobilisé des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement, totalement amortis depuis fin 2012, sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

L'année 2016 est marquée par une diminution de l'activité mais une amélioration de la rentabilité. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	100 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		59 838	62 963	-5%
Résultat d'exploitation		2 896	1 460	+98,4%
Résultat net		2 503	1 438	+74,1%
Fonds propres		17 753	16 214	+9,5%
Trésorerie nette de dette financière (1)		14 015	12 086	+16%
Effectif moyen (ETP)		611	645	-5,3%

(1) Hors avances conditionnées

S2E CONSULTING SAS

L'année 2016 est marquée par une baisse de l'activité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	46,98 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		274	290	-5,50%
Résultat d'exploitation		-38	-250	+84,80%
Résultat net		-38	-187	+79,70%
Fonds propres		125	-41	ns
Trésorerie nette de dette financière		-55	-205	+73,20%
Effectif moyen (ETP)		3	7	-57,10%

Filiales étrangères

SOGECLAIR AEROSPACE LIMITED (ROYAUME-UNI)

Sur l'exercice l'activité est en hausse, tandis que la rentabilité reste négative sous l'effet de la hausse des achats. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	100 %	2016 (k£) ⁽¹⁾	2015 (k£) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		9 358	7 085	+32,10%
Résultat d'exploitation		4	-139	ns
Résultat net		107	-225	ns
Fonds propres		380	272	+39,70%
Trésorerie nette de dette financière		-509	100	ns
Effectif moyen (ETP)		25	28	-10,70%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,8562, taux moyen 0,8189

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,7339, taux moyen 0,7260

SOGECLAIR AEROSPACE SARL (TUNISIE)

La société a bénéficié d'un abandon de créances de 878 kTND de la part de sa société mère SOGECLAIR Aerospace France.

L'année 2016 est marquée par la hausse de l'activité au sein de cette société créée en 2009. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	100 %	2016 (k TND) ⁽¹⁾	2015 (k TND) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		1 921	1 170	+64,20%
Résultat d'exploitation		-269	-791	+66%
Résultat net		507	-755	ns
Fonds propres		47	-454	ns
Trésorerie nette de dette financière		230	-83	ns
Effectif moyen (ETP)		47	39	+14,70%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,4256, taux moyen 2,3849

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,2085, taux moyen 2,1748

SOGECLAIR AEROSPACE GmbH (ALLEMAGNE)

La société a bénéficié d'un abandon de créances de 600K€ de la part de SOGECLAIR SA.

L'année 2016 est marquée par une baisse de l'activité. La fin des coûts de restructuration et un contrat déficitaire impactent encore la rentabilité.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	100 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		11 387	13 465	-15,40%
Résultat d'exploitation		-76	-1 485	ns
Résultat net		523	-1 522	ns
Fonds propres		195	-328	ns
Trésorerie nette de dette financière		-1 818	-1 623	ns
Effectif moyen (ETP)		130	144	-9,70%

SOGECLAIR AEROSPACE SA (ESPAGNE)

L'année 2016 est marquée par une hausse de l'activité mais aussi de la rentabilité.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	87,95 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		5 728	4 233	+35,30%
Résultat d'exploitation		460	358	+28,50%
Résultat net		344	272	+26,50%
Fonds propres		1 461	1 088	+34,30%
Trésorerie nette de dette financière		-81	-433	+81,30%
Effectif moyen (ETP)		82	60	+36,70%

SOGECLAIR AEROSPACE INC (CANADA)

Créée à l'été 2013, la société a acquis le groupe canadien MSB mi-novembre 2014. La société ne supporte plus que les coûts de gestion. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	100 %	2016 (k CAD) ⁽¹⁾	2015 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		0	0	ns
Résultat d'exploitation		-64	-35	ns
Résultat net		-70	-50	ns
Fonds propres		9 266	9335	ns
Trésorerie nette de dette financière		-3 578	-3 655	ns
Effectif moyen (ETP)		0	0	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4188, taux moyen 1,4664

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5116, taux moyen 1,4176

MSB DESIGN INC (CANADA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, elle a subi en 2016 une baisse d'activité avec l'arrêt d'un contrat avec Bombardier Transport et la réduction des cadences sur les avions d'affaire. Les principaux indicateurs chiffrés de la société pour 2016, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessus :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	80,00 %	2016 (k CAD) ⁽¹⁾	2015 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		8 500	12 253	-30,60%
Résultat d'exploitation		-1 102	559	ns
Résultat net		-1 047	202	ns
Fonds propres		504	1 551	-67,50%
Trésorerie nette de dette financière		-6 767	-6 034	-12,10%
Effectif moyen (ETP)		54	80	-32,50%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4188, taux moyen 1,4664

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5116, taux moyen 1,4176

RESSOURCES GLOBALES AERO INC (CANADA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, elle a connu une forte progression de son activité tirée par le soutien à l'entrée en production de nouveaux appareils. Les principaux indicateurs chiffrés de la société pour 2016, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	80,00 %	2016 (k CAD) ⁽¹⁾	2015 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		19 345	15 241	+26,90%
Résultat d'exploitation		2 812	1 969	+42,80%
Résultat net		2 027	1 462	+38,60%
Fonds propres		6 728	4 701	+43,10%
Trésorerie nette de dette financière		872	1 883	-53,70%
Effectif moyen (ETP)		199	174	+14,40%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4188, taux moyen 1,4664

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5116, taux moyen 1,4176

MSB GLOBAL RESOURCES AERO CORP (USA)

Société du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période 2016, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	80,00 %	2016 (k USD) ⁽¹⁾	2015 (k USD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		1 556	834	+86,60%
Résultat d'exploitation		-191	-56	ns
Résultat net		-194	-72	ns
Fonds propres		-239	-45	ns
Trésorerie nette de dette financière		48	155	ns
Effectif moyen (ETP)		12	9	+33,30%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,0541, taux moyen 1,1066

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,0887, taux moyen 1,1096

Activités et résultats de la Division Véhiculier**SERA INGENIERIE SAS**

L'année 2016 est marquée par une baisse de l'activité qui affecte la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016	80,00 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		1 660	2 025	-18%
Résultat d'exploitation		-69	420	ns
Résultat net		-67	316	ns
Fonds propres		2 097	2 163	-3,10%
Trésorerie nette de dette financière		821	804	+2,10%
Effectif moyen (ETP)		15	14	+7,10%

Activités et résultats de la Division Simulation

OKTAL SAS

L'activité et la rentabilité de la société sont en hausse sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016 97,98 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	10 687	8 596	+24,30%
Résultat d'exploitation	1 503	1 513	ns
Résultat net	1 701	1 700	ns
Fonds propres	6 026	5 189	+16,10%
Trésorerie nette de dette financière (1)	5 894	3 087	+90,90%
Effectif moyen (ETP)	72	68	+5,90%

(1) Hors avances conditionnées

3. Affectation du résultat

3.1. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 1 752 225,49 €, de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur 10 723 758,18 €
- Bénéfice de l'exercice 1 752 225,49 €

Soit un bénéfice distribuable de 12 475 983,67 €

3.2. Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	1 450 000 €* soit 0,50 € par action	Néant	Néant
2014	1 450 000 €* soit 0,50 € par action	Néant	Néant
2015	1 160 000 €* soit 0,40 € par action**	Néant	Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

3.3. Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 12 412 €.

Nous vous demanderons de les approuver, ainsi que l'impôt correspondant, soit 4137 €.

4. Le capital de la société

4.1. Composition de l'actionariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2016, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

Sur l'exercice, l'activité et la rentabilité sont en hausse. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2016 54,94 %	2016 (k€)	2015 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	3 361	2 726	+23,30%
Résultat d'exploitation	948	806	+17,60%
Résultat net	717	646	+11%
Fonds propres	3 693	3 360	+9,90%
Trésorerie nette de dette financière	3 612	1 579	x 2,3
Effectif moyen (ETP)	27	27	ns

Affectation

- A titre de dividendes 1 798 000,00 €
- Au Report à nouveau 10 677 983,67 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 0,62 euro. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 22/05/2017. Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 24/05/2017.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

Actionnaires	En capital	En droits de vote en AGO	En droits de vote en AGE
Détenant plus de 5%	Madame Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY	Madame Anne ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY Monsieur Antoine ROBARDEY Monsieur Alexandre ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Monsieur Philippe ROBARDEY Madame Anne ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY Madame Anne ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY Madame Anne ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY Madame Anne ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 30%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus de 90%	Néant	Néant	
Détenant plus de 95%	Néant	Néant	

Les modifications de la composition de l'actionariat intervenues en 2016 sont indiquées au chapitre 18.3 du Document de Référence 2016.

4.2. Actionariat salarié

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

4.3. Actions détenues en propre

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions en propre en cours

L'Assemblée Générale du 19 mai 2016 a autorisé le Conseil, pour une durée de 18 mois, à procéder au rachat des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital en vue de poursuivre les objectifs admis par la réglementation (animation du cours, croissance externe, actionariat salarié, couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation). Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 40 € soit un montant maximal global du programme de 11.600.000 euros.

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 34 209
Cours moyen des achats : 20,0168 €
- Nombre d'actions vendues 35 978
Cours moyen des ventes : 19,7661 €
- Montant total des frais de négociation : 0 € HT*
*Le contrat de liquidité ne contient pas de frais de transactions mais porte sur des frais autres (animation, marketing, analyse financière)

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : néant
Cours moyen des achats : néant
- Nombre d'actions vendues : néant
Cours moyen des ventes : néant
- Montant total des frais de négociation : néant

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	100%
Actionariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation	Total
Nombre d'actions détenues	144 340	2 896	147 236
Valeur comptable	712 118 €	-	712 118 €
Valeur nominale			147 236 €

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 5,08% du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

4.4. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément notamment aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par

l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait fixé à 17 400 000 euros.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annulerait et remplacerait la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 19 mai 2016.

5 Administration et contrôle de la société

5.1. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2016, la société SOGECLAIR est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres et de deux censeurs. La durée des fonctions des administrateurs et censeurs est de six années.

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Nom (Age)	Date de nomination	Date de fin de mandat	Fonction - Observations (nationalité, liens familiaux)
Monsieur Philippe Robardey (57 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Président Directeur Général Administrateur Nationalité française
Monsieur Gérard Blanc (73 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant, membre du comité des rémunérations Nationalité française
Monsieur Alain Ribet (72 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française
Madame Martine Robardey (56 ans)	AGO du 31 mai 2012	04 avril 2016 (décès)	Administrateur Nationalité française Epouse de M. Philippe Robardey
Monsieur Alberto Fernandez (67 ans)	AGO du 31 mai 2012 (renouvellement)	AG à tenir en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur, membre du comité des rémunérations Nationalité espagnole
Madame Chantal Boucher (66 ans)	AGM du 20 mai 2015 (nomination)	AG à tenir en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant, Nationalité française
Monsieur Henri-Paul Brochet (71 ans)	AGM du 20 mai 2015	AG à tenir en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant, membre du comité des rémunérations Nationalité française
Madame Aurélie Picart (35 ans)	AGO du 19 mai 2016 (nomination)	AG à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur indépendant, Nationalité française

L'expérience des membres du Conseil d'Administration est indiquée au sein du chapitre 14.1.3 du présent document de référence.

Au regard des critères retenus en matière d'indépendance (critères du code Middlenext), le Conseil d'Administration estime que Madame Chantal Boucher, Madame Aurélie Picart, Monsieur Henri-Paul Brochet et Monsieur Gérard Blanc peuvent être considérés comme étant indépendants.

5.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés autres que l'émetteur au cours des cinq dernières années

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Président de Sogclair Aerospace Limited Président de Sera Ingénierie SAS Président d'Oktal SAS Président de Sogclair Aerospace Inc. Président de ALCA Gestion Inc. Co-gérant de Sogclair Aerospace SARL Co-gérant de Checkaero SARL Administrateur de RAIN SA Administrateur de Sogclair Aerospace SA Administrateur de S2E Consulting SAS Administrateur de GMS Inc. Administrateur de MSB Design Inc. Administrateur de Ressources Globales Aéro Inc. Membre du Comité de Direction d'Aviacomp SAS Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS</p> <p>Hors groupe : Co-Président du MEDEF Occitanie Membre du Conseil Exécutif du Medef Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse 1^{er} Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie</p>	<p>Au sein du groupe :</p> <p>Hors groupe : Président du MEDEF de Haute Garonne</p>

Monsieur Gérard BLANC, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR</p> <p>Hors groupe : Administrateur de Valeo (société cotée)</p>	<p>Hors groupe : Président de Marignac Gestion SAS</p>

Madame Chantal BOUCHER, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Néant</p>	<p>Hors groupe : Directeur des grands projets fiduciaires à la Banque de France –siège à Paris Directeur Général Adjoint à la Direction générale des Activités Fiduciaires et de Place</p>

Monsieur Henri-Paul BROCHET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR</p> <p>Hors groupe : Administrateur suppléant d'Aerospace Valley Président d'Aliage Président du Cancéropole Grand Sud-Ouest</p> <p>Membre du Conseil de surveillance d'Actia Group Président de la société HBIC Gérant de la société TAS (Toulouse Air Spares) et de la holding MBBCS</p>	<p>Hors groupe :</p> <p>Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse</p>

Monsieur Alberto FERNANDEZ, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :

Membre du Comité Stratégie d'Asco
Président Jefe Jeronimo SL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Hors groupe :**

Administrateur d'Aries Industrial y Naval

Monsieur Alain RIBET, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS
Président de SE2 Consulting SAS

Hors groupe :

Administrateur de Formidias
Membre du conseil de surveillance de Sémidias

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Au sein du groupe :**

Directeur Expert de Sogclair Aerospace SAS

Madame Aurélie PICART, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Néant

Hors groupe :

Vice-Présidente du pôle Cancer-Bio-Santé
Administrateur suppléant du pôle Aerospace Valley

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Hors groupe :**

Néant

Madame Martine ROBARDEY, Administrateur jusqu'au 03 avril 2016**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Hors groupe :**

Néant

Monsieur Jacques RIBA, Censeur (administrateur jusqu'au 27 mai 2011)**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR

Hors groupe :

Gérant de Pagestri SARL
Gérant de Jari Conseil SARL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Hors groupe :**

Administrateur de Courtois SA (société cotée)

Monsieur Michel GRINDES, Censeur (administrateur jusqu'au 16 mai 2014)**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés**Hors groupe :**

Néant

5.3. Direction générale

Depuis le 23 mai 2003, la Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

5.4. Rémunérations des mandataires

Les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 à chaque mandataire social sont indiquées ci-dessous :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)		
M. Philippe Robardey	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	598 011	399 164
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	598 011	399 164

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations versées et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)				
M. Philippe Robardey	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération brute fixe	215 200	215 200	215 000	215 000
- Rémunération variable annuelle	364 911	175 208	165 808	270 048
- Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	17 900	12 714	18 356	18356
- Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	598 011	403 122	399 164	503 404

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2016 correspond à l'exercice 2015.

Lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR avait arrêté les nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe ROBARDEY, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs, modalités qui n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2015. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le Conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs a été arrêté de manière précise par le Conseil mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Ces modalités n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2016. Le calcul de la rémunération variable a cependant été exceptionnellement plafonné par le Conseil d'Administration.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2016	Montants versés en 2015
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations	-	-
Mme Chantal Boucher		
Jetons de présence	8 714	-
Autres rémunérations	-	-
M. Henri - Paul Brochet		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations ⁽¹⁾	20 000	20 000
M. Michel Grindes		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations	-	-

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2016	Montants versés en 2015
M. Jacques Riba		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations brutes	-	66 000
M. Jean-Louis Robardey		
Jetons de présence	-	7 178
Autres rémunérations	-	-
Mme Martine Robardey		
Jetons de présence	8 714	7 178
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	89 712	143 424

(1) Rémunération sous forme d'honoraires à hauteur de 20.000 euros par exercice (au titre de la convention mentionnée au paragraphe 16.2.1 du document de référence)

Règle de répartition des jetons de présence

En 2016, la répartition des jetons de présence fixée pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration a été la suivante : Egalité pour les administrateurs et les censeurs.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 18 mai 2017 de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à une enveloppe fixe pour l'année d'un montant brut de 135 000 euros. Cette décision applicable à l'exercice antérieur serait maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

Tableaux 6 et 7

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						
Actions de performance attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition			
Néant						

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Néant

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2

Néant

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT

Néant

Tableau 11

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de dernier renouvellement : 17 mai 2013 Date de fin de mandat : AG 2019		X		X	X			X

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente assemblée.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du document de référence 2016.

7. Les conventions réglementées

Nous vous précisons que les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ont été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé. La convention autorisée est la suivante:

- Un abandon de créances de 600 000 euros consenti par SOGECLAIR SA au profit de sa filiale SOGECLAIR AEROSPACE GmbH afin de permettre la poursuite des activités commerciales du Groupe en Allemagne. Nous vous demanderons de les approuver.

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial présentant ces conventions et qui figure au paragraphe 20.4.1 du document de référence.

8. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital (tenant compte des participations dont la société a connaissance suite à des déclarations de franchissements de seuils) est définie au paragraphe 4.1 du présent rapport et au paragraphe 18.3 du document de référence.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires sur SOGECLAIR SA. Toutefois, il a été conclu le 23 décembre 2013 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi Dutreil. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 20% des actions et droits de vote y attachés. (Cf paragraphe 18.4 du document de référence). A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres restrictions au transfert d'actions.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts et ne font pas l'objet de restriction statutaire. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé, toutefois, qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif au terme d'un délai de deux ans.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans (s'appliquant au 1/3 des administrateurs et au Président) prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant en annexe 2 du présent rapport. Par ailleurs, les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au chapitre 4.3 du présent rapport

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords conclus par la société qui seraient susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : le référencement AIRBUS E2S preferred supplier for engineering services et certains emprunts bancaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.4. du présent rapport.

9. Délégations en matière d'augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité est joint à l'annexe 2 du présent rapport.

10. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Se reporter à l'annexe 3 du présent rapport.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1**Responsabilité sociale de l'entreprise**

Nous vous indiquons ci-après les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

Le groupe et ses dirigeants ont de nombreux engagements dans le monde économique et dans les mandats paritaires (MEDEF ; branches professionnelles ; Chambres de Commerce Territoriale et Régionale, Conseil de Prud'hommes ; URSSAF ; Pôles de Compétitivités ; Clubs d'Entreprises...).

A date aucun rapport n'a été spécifiquement rédigé et/ou audité. Par ailleurs les chapitres suivants détaillent certains aspects assimilables à la RSE.

1. Informations sociales et sociétales**1.1. Emplois**

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année 2016 exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2016	2015	2014
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	1033	1 048	1078
Techniciens et employés	305	306	100
TOTAL	1 338	1 354	1 178

Les régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur comptent 715 collaborateurs ; l'Ile-de-France en totalise 82.

La moyenne d'âge est de 37.6 ans avec un taux de renouvellement de 7.16 %.

Les contrats à durée déterminée représentent environ 1.5% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les perspectives d'activité dans le cadre de notre développement conduisent à maintenir un haut niveau d'expertise.

1.2. Sous-traitance

SOGELAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 22 % et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGELAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés :

- principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Pour les sociétés de droit français les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein y est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 2.3 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2016, les rémunérations ont évolué en moyenne de l'ordre de 1%, toutes catégories de collaborateurs confondus.

Pour certaines filiales françaises, il existe un accord de participation qui n'a pas dégagé de participation brute sur l'exercice 2016.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs / Accompagnement des seniors

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée principalement dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Développement des compétences / Formation (filiales françaises)

En 2016, un montant de 335,2 k€ a été consacré aux dépenses de formation, représentant 1 % de la masse salariale du périmètre concerné. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs.

1.8. Egalité professionnelle / Personnes en situation de handicap

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Entreprises Adaptées...). La société veille à équilibrer la participation des salariés femmes ou hommes dans leur vie familiale et dans leur activité professionnelle.

Un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes a été signé le 6 novembre 2014 pour la filiale française SOGELAIR AEROSPACE SAS.

1.9. Rapport de situation professionnelle comparée hommes/femmes

Un rapport de situation comparée a été établi en 2016 pour la filiale française SOGECLAIR Aerospace SAS.

Celui-ci permet d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale (article L. 2323-57 CT).

Il intègre également un plan d'action couvrant quatre domaines : la rémunération, le recrutement, la formation et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Ce plan d'action fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés pour les suivre et les coûts évalués et les échéanciers.

Les membres du Comité d'Entreprise concerné ont émis un avis favorable sur ce rapport.

1.10. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

Le budget 2016 des œuvres sociales pour les filiales ayant un comité d'entreprise a représenté environ 366.7 k€.

2. Informations environnementales

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service,
- Impact de fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR ont intégré une politique environnementale et un système de management basé sur l'ISO 14001 couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens et actions nécessaires.

Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et les directives REACH et ROHS sont les exigences applicables et sont intégrées dans les produits conçus.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

Impact de fonctionnement / Emploi des ressources / Sensibilisation du personnel

Le domaine d'intervention principal étant l'ingénierie, les sociétés du groupe SOGECLAIR ont peu d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Pour l'ensemble des entreprises, les actions engagées pour diminuer la consommation énergétique notamment électrique et la consommation d'eau, essentiellement sanitaire, ont conduit à une diminution de ces consommations.

Pour rappel, le « green IT » est devenu pratique courante. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable dans leur consommation.

Des moyens de communication à distance ont été déployés pour diminuer le nombre de voyages et ainsi l'impact CO2. En France, les nouveaux véhicules de fonction des collaborateurs, hors Direction Générale, doivent présenter une émission de CO2 inférieure à 120 g/km.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR assurant de la fabrication disposent des moyens matériels et humains nécessaires au traitement des déchets et des rejets.

Le bilan énergétique réalisé au niveau de la France fait état de locaux de classe E au niveau énergétique (sur une échelle allant de A à I) et de classe C au niveau d'émission de gaz à effet de serre (sur une échelle allant de A à I).

Cette bonne performance environnementale est due à l'utilisation de l'énergie électrique pour le chauffage et la climatisation des locaux.

Cette année le bilan carbone sera fait à nouveau.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Non applicable

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour l'instant, compte tenu de son activité, la société ne s'est pas lancée dans une telle démarche.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Non applicable

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Non isolées

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

La direction Qualité est aussi en charge des questions environnementales et notamment de la sensibilisation des salariés.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Néant

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€	-	-	1000 K €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€ ⁽¹⁾	-	-	1000 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€ ⁽¹⁾	-	-	1000 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée à l'article L.411-2 (II) du Code monétaire et financier	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€ ⁽²⁾⁽¹⁾	-	-	1000 K€
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/05/2015	19/07/2017	10 % du capital ⁽¹⁾	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire	20/05/2015	19/07/2017	NA	-	-	NA
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/05/2015	19/07/2017	3 % du capital	-	-	3 % du capital

(1) : Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises s'impute sur un plafond global de 1.000.000 € (concernant les augmentations de capital).

(2) : Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sera limité à 20% du capital par an.

ANNEXE 3

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Nom et prénom	
Qualité	
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	NÉANT
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	

ANNEXE 4

Tableau récapitulatif des résultats sur les cinq derniers exercices (en €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	725 000	2 900 000 ⁽¹⁾	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	4 625 164	5 078 400	5 009 570	5 263 037	5 238 427
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	982 059	4 131 581	3 249 135	4 121 586	1 870 340
Impôts sur les bénéfices	245 682	406 650	300 521	(115 867)	(12 986)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	567 274	3 571 451	2 814 704	4 073 996	1 752 225
Résultat distribué	1 160 000	1 450 000	1 450 000	1 160 000 ⁽²⁾	1 798 000
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,02	1,28	1,02	1,46	0,65
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,78	1,23	0,97	1,40	0,60
Dividende attribué à chaque action	1,60	0,50	0,50	0,40	0,62 ⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	17	18	19	17
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 424 559	1 647 669	1 463 127	1 271 591	1 534 083
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	672 314	644 622	669 146	556 080	762 005

(1) division par 4 de la valeur nominale de l'action au 1er juillet 2013

(2) projet

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017. L'avis préalable a été publié au BALO du 12 avril 2017.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2017

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 146 431 représentant 5,05% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI :	2 091
Opérations de croissance externe :	144 340
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	néant
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 18 mai 2017

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 290.000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 146 431 (soit 5,05% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 143 569 actions (soit 4,95% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 60 euros par action

Montant maximum de l'opération : 17 400 000 euros

Modalités des rachats : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, soit jusqu'au 17 novembre 2018.

27.1. Rapport du Président pour l'Assemblée Générale

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport joint à celui du conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport est préparé par le Président en collaboration avec la responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel. Il a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 17 mars 2017 et transmis aux commissaires aux comptes.

La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise de septembre 2016, disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence. Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions de ce Code en matière de jetons de présence ont été écartées.

En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1. Le Conseil d'Administration

1.1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de sept membres :

- Monsieur Gérard Blanc, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Madame Chantal Boucher, nommée en 2015 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Henri-Paul Brochet, dont le mandat a été renouvelé en 2015 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Alberto Fernandez, dont le mandat a été renouvelé en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alain Ribet, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Madame Aurélie Picart, nommée en 2016 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Philippe Robardey, dont le mandat a été renouvelé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

L'échéance des mandats des administrateurs est échelonnée dans le temps conformément à la R9 du Code Middlednext.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil comprend également deux censeurs, Monsieur Jacques Riba, dont le mandat de censeur a été renouvelé par le Conseil d'administration du 17 mars 2017 à effet à l'issue de l'Assemblée générale 2017, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, et Monsieur Michel Grindes nommé en 2014, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est précisé que Monsieur Henri-Paul Brochet a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2017, à effet à l'issue de l'assemblée générale du 18 mai 2017. Il a été nommé en qualité de censeur par le Conseil d'administration à effet à l'issue de l'assemblée générale du 18 mai 2017, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

27 Assemblée Générale mixte du 18 mai 2017

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, est également directeur général de la société en tant que mandataire social. Madame Huguette Robardey, ancien administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-après fait apparaître les changements intervenus dans la composition du conseil en 2016 :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet
Madame Martine Robardey	Décès	04/04/2016
Madame Aurélie Picart	Nomination	19/05/2016

Quatre administrateurs, Madame Chantal Boucher, Madame Aurélie Picart et Messieurs Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence dont les critères sont rappelés dans le tableau ci-après.

Critères d'indépendance	Mme Boucher	Mme Picart	M. Blanc	M. Brochet
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Les modalités de révélation d'un éventuel conflit d'intérêts sont définies au sein du règlement intérieur (cf. paragraphe 1.1.4 du présent document).

A l'issue de l'assemblée générale du 18 mai 2017, compte tenu de la démission de Monsieur Henri-Paul Brochet, le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle, comprendra 2 femmes sur les 6 membres du conseil, soit un écart de deux entre les membres de chaque sexe.

1.1.2. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement. Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit. Les réunions en 2016 se sont tenues au siège social excepté celle de septembre 2016 qui s'est tenue sur le site d'une des filiales du Groupe.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (4 réunions en 2016).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs. Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments

clés et les différents thèmes abordés. Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2016. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Le taux moyen de présence des administrateurs et des censeurs a été de 85%. Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général. Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes, convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle, y participent effectivement.

1.1.4. Le règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer. En matière de prévention des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil prévoit que : « Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au conseil d'administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés et de respecter ses obligations légales et réglementaires, chaque administrateur a l'obligation de déclarer au conseil d'administration dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente. »

Le règlement intérieur prévoit en outre que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Le conseil d'administration procède annuellement à une revue des conflits d'intérêts connus. »

Le règlement a été mis à jour le 17 mars 2017 au regard notamment des évolutions consécutives à la réforme abus de marché et à la réforme de l'audit. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site internet de la société (www.sogclair.com).

1.1.5. Thèmes débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2016, le Conseil d'Administration a débattu notamment sur les sujets ci-dessous : l'arrêté des comptes annuels et semestriels, l'examen des budgets de l'exercice 2017 et des tendances 2018, les enjeux stratégiques de la société discutés et débattus à chaque réunion, l'examen de projets éventuels de croissance externe et d'autres évolutions de périmètre, les cautions et avals, la composition et la rémunération du Comité de direction, le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure, les projets innovants développés ou en cours de développement, les relations avec les tiers, la situation des mandats des administrateurs.

1.1.6. Evaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence Middledext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure d'évaluation annuelle du Conseil, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation a été mise œuvre pour la première fois en 2011. En décembre 2016, lors de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration s'est estimé satisfait de son mode de fonctionnement.

1.2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

1.2.1. Le Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions des articles L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Le Conseil a également décidé de suivre les recommandations du groupe de travail Poupart Lafarge du 14 juin 2010 qui lui ont été présentées concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit. Notamment, le conseil réuni sous forme de comité d'audit comprend plusieurs membres indépendants et compétents en matière financière et comptable. Il a été décidé que le Président-Directeur Général participerait aux Conseils réunis en formation de comité d'audit.

1.2.2. Le comité des rémunérations

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil a décidé que le comité des rémunérations serait désormais composé de 3 administrateurs : Messieurs Gérard Blanc (Président) membre indépendant, Henri-Paul Brochet membre indépendant et Alberto Fernandez, et d'un censeur, Monsieur Jacques Riba.

Les missions de ce comité consistent notamment à faire des propositions concernant la rémunération du Président Directeur Général et l'orientation de la politique salariale du groupe. Le comité soumet ses propositions au Conseil qui seul décide. Il analyse également une fois par an les rémunérations du Comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100% en 2016.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middledext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée. Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Cependant, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du conseil, toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGCLAIR par le Conseil d'Administration du 5 mars 1999 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : égalitaire entre les administrateurs. »

Il sera proposé à l'assemblée générale du 18 mai 2017 de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à une enveloppe fixe pour l'année d'un montant brut de 135 000 euros. Cette décision applicable à l'exercice antérieur serait maintenue jusqu'à nouvelle décision.

3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext de septembre 2016. La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2016 correspond à celle due au titre de l'exercice 2015.

Lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR a arrêté de nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe Robardey, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs a été arrêté par le conseil de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il est rappelé que Monsieur Philippe Robardey bénéficie d'un engagement aux termes duquel lui sera versée, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

Procédures de contrôle interne et procédures de gestion des risques

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

■ Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

■ Services financiers

Les services financiers sont en charge des domaines suivants :

- Consolidation, comptabilité, trésorerie, financement, contrôle de gestion et fiscalité,
- Fusion-acquisition, communication et publication financière, juridique et assurances.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

■ Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

■ Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance ou décroissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

■ Arrêtés comptables

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

■ Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer des éléments suivants :

- prise de commandes et carnet de commandes,
- facturation et niveau des travaux en cours,
- effectifs, masse salariale et sous-traitance,
- salaire moyen,
- indicateurs de productivité,
- trésorerie et investissements.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs adaptés à leurs besoins de pilotage,
- contrôler les affaires.

Les principales affaires sont suivies pendant leur exécution :

- en cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne met tout en œuvre pour prévenir, détecter et corriger toutes les erreurs, anomalies, voire fraudes, notamment celles qui résulteraient de collusion ou de dysfonctionnement échappant à la vigilance normale et continue des personnels et de la hiérarchie de la société à tout niveau. Toutefois, comme tout système de contrôle interne, le dispositif mis en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient éliminés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles

d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2016, le processus de contrôle interne n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances majeures.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SOGECLAIR SA

MOREREAU AUDIT SAS

10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR

7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SOGECLAIR SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France..

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 14 Avril 2017

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Robert MOREREAU Jean-Marie FERRANDO

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

27.2. Rapport financier annuel

27.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurent au chapitre 20.3.3, page 40 du présent document de référence.

27.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurent au chapitre 20.3.1, page 23 du présent document de référence.

27.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes
 - Ces informations figurent au chapitre 26, page 55 du présent document de référence.
- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
 - Ces informations figurent au chapitre 26, page 73 du présent document de référence.
- Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice
 - Ces informations figurent au chapitre 26, page 66 du présent document de référence.
- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel
 - Ces informations figurent au chapitre 1, page 4 du présent document de référence.

27.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 20.4, pages 46 à 48 du présent document de référence.

27.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres

Ces informations figurent au chapitre 26 du présent document de référence.

